

Études & documents

Profil environnemental régional État des lieux et éléments de méthode

n°25
Juillet
2010

ENVIRONNEMENT

OBSERVATION ET STATISTIQUES



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Profil environnemental régional État des lieux et éléments de méthode

Directeurs de la publication : Françoise Maurel et Bruno Trégouët

Rédacteur en chef : Michel David

Auteurs : Sarah Muhlberger, Françoise Nirascou,
Michèle Phelep

Coordination éditoriale : Corinne Boitard

Maquette-réalisation : Chromatiques Éditions

Sommaire

Contexte	9
Objectifs du profil environnemental et utilisation.....	10
Cadre réglementaire et documents de recommandations méthodologiques ...	11
Démarche et méthode d'élaboration.....	12
<i>Pilotage.....</i>	<i>12</i>
<i>Prestation externe</i>	<i>12</i>
<i>Participation.....</i>	<i>12</i>
<i>Prospective territoriale</i>	<i>13</i>
<i>Suivi et actualisation du document</i>	<i>14</i>
Sources de données	15
Contenu du profil environnemental.....	16
État des lieux de l'environnement ou diagnostic	16
<i>Organisation du diagnostic.....</i>	<i>16</i>
<i>Analyse par milieux</i>	<i>18</i>
<i>Analyse par acteurs et par activités</i>	<i>18</i>
<i>Approche par territoires.....</i>	<i>19</i>
Recensement des objectifs de référence.....	20
Identification des enjeux	20
Hierarchisation et spatialisation des enjeux.....	20
Définition des orientations stratégiques.....	21
Indicateurs.....	21
Format, diffusion et accompagnement du profil environnemental.....	23
Format du profil	23
Documents d'accompagnement du profil.....	23
Organisation d'événements autour du profil	23
Contribution du profil au champ du développement durable.....	24
Accompagnement de la réactualisation des profils au niveau national	25
Financements.....	25
Animation nationale.....	25
Liste des sigles utilisés.....	26
Bibliographie.....	27
Annexes.....	28
Annexe I : date de réalisation des derniers profils régionaux	28
Annexe II : appel ou non à un bureau d'études	29
Annexe III : éléments de méthode pour organiser une démarche concertée ..	30
Annexe IV : choix des thèmes environnementaux.....	32
Annexe V : déclinaison du profil environnemental sur des territoires infrarégionaux.....	33
Annexe VI : accompagnement du profil	37
Annexe VII : engagements du Grenelle de l'environnement	39

Synthèse

Un cadre de référence rénové pour faciliter l'actualisation des profils environnementaux des régions

Le profil environnemental régional établit la synthèse de l'état de l'environnement de la région et met en évidence les enjeux environnementaux. Il est produit par la direction régionale du ministère chargé de l'Environnement – direction régionale de l'Environnement (Diren) puis direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) – en lien avec les acteurs régionaux et sous l'autorité du préfet de région. C'est un document synthétique qui analyse l'environnement de façon transversale : l'état des milieux dans ses diverses composantes, les pressions qu'exercent les activités sur l'environnement, les réponses apportées par les acteurs pour préserver l'environnement. Il bénéficie d'une dizaine d'années d'expérience et a été récemment identifié comme un outil privilégié pour décliner les axes du Grenelle de l'environnement dans les territoires. Ce cadre de référence rénové, élaboré par le Commissariat général au développement durable (CGDD) avec les Dreal, permet d'appuyer et d'harmoniser la mise à jour des profils dans les régions.

Une démarche relancée par le Grenelle de l'environnement

Le profil environnemental constitue un cadre de référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, dans un objectif de développement durable. Il contribue à l'évaluation environnementale des plans et programmes dans la région.

L'ambition du profil se trouve aujourd'hui renforcée par la dynamique créée par le Grenelle de l'environnement. La circulaire du 23 mars 2009 du ministre d'État chargé du Développement durable, adressée aux préfets et relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, a demandé que chaque région soit dotée d'un « profil environnemental » actualisé et partagé, sur la base duquel les services de l'État pourront proposer des priorités d'actions stratégiques à l'ensemble des acteurs. Les profils environnementaux publiés doivent avoir moins de quatre ans. Les directions régionales (Dreal ou Diren) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) doivent donc élaborer ou avoir publié le profil environnemental de leur région depuis moins de quatre ans puis l'actualiser régulièrement.

Pour favoriser un déploiement homogène des profils sur l'ensemble du territoire national, le CGDD a rénové le cadre méthodologique de référence des profils environnementaux, en concertation avec les Dreal. Ce travail est basé sur l'analyse des profils existants et sur les échanges et discussions entre le CGDD – Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Seeidd) et Service de l'observation et des statistiques (SOES) – et les responsables de la réalisation des profils en Dreal.

Un document partagé pour une vision commune des territoires

L'élaboration du profil doit se faire dans la mesure du possible de manière partagée, suivant des modalités qui peuvent varier en fonction des étapes du projet et du contexte local.

Réalisé par la Dreal (ou Diren) en liaison avec la préfecture, le profil environnemental associe différents partenaires (État, établissements publics, universités, experts, associations, collectivités locales éventuellement) pour élaborer une vision partagée des enjeux de l'environnement dans chaque région.

Le comité en charge du suivi du Grenelle dans chaque région est l'instance la plus adaptée pour organiser les discussions sur l'actualisation du profil, la définition des orientations stratégiques régionales, l'appropriation du profil et sa diffusion en direction des partenaires du territoire.

Une mise à jour du tableau de bord d'indicateurs associé au profil est souhaitable chaque année. Une note de tendance mettant en évidence les évolutions récentes majeures en matière d'enjeux environnementaux régionaux et les points de vigilance devrait être rédigée à cette occasion. Ce travail mené collectivement peut faire l'objet de points annuels dans le cadre du comité en charge du suivi du Grenelle dans chaque région.

Un document organisé en diagnostic, enjeux et indicateurs

La démarche de réalisation d'un profil s'appuie sur un état des lieux, diagnostic fiable de l'état de l'environnement, pour identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux de la région. Le profil environnemental rassemble également des orientations stratégiques pour chacun des enjeux identifiés. Il offre ainsi une vision des objectifs à atteindre et des réponses à apporter, transversale à l'ensemble des politiques publiques. Enfin, le profil contient une sélection d'indicateurs décrivant l'état de l'environnement et les pressions qu'il subit.

Le profil est parfois décliné à des **échelles territoriales plus fines que la région**. Sans construire un profil très détaillé des territoires infrarégionaux, cette déclinaison peut offrir une lecture locale des enjeux, des orientations et des leviers d'action et faciliter ainsi leur appropriation par les acteurs locaux. Elle peut aussi permettre la mise en valeur d'enjeux peu pris en compte à l'échelle régionale mais importants pour certains territoires. Des éléments cartographiques permettent alors de présenter et localiser les enjeux sur chaque territoire.

Proposition d'organisation du diagnostic de l'état de l'environnement

Grandes lignes de la synthèse du diagnostic

Forces motrices

- Population
- Caractéristiques géographiques
- Caractéristiques économiques de la région

État de l'environnement par milieu et pressions subies

- **Eaux :**
 - qualité des eaux continentales, souterraines et marines le cas échéant ;
 - prélèvement de ressources en eau ;
 - rejets dans l'eau ;
 - risque inondation.
- **Air, climat et bruit :**
 - qualité de l'air ;
 - évolution du climat ;
 - émissions dans l'air ;
 - bruit.
- **Nature et biodiversité :**
 - évolution des espèces ;
 - espaces naturels à enjeux pour la biodiversité.
- **Occupation du sol et paysages :**
 - occupation du sol ;
 - évolution des paysages ruraux ;
 - évolution des paysages urbains.

• Sols :

- érosion ;
- qualité des sols ;
- risques sismiques et mouvements de terrain ;
- prélèvements de ressources minérales ou minières.

• Déchets :

- production, traitements et valorisation des déchets.

Pressions sur l'environnement exercées par acteurs et par activités et réponses environnementales

- Énergie
- Industrie
- Agriculture
- Transports
- Construction, urbanisation
- Tourisme
- Services publics
- Associations
- Ménages

Effets cumulés, interactions entre milieux et synthèse de l'état des lieux

Analyse par territoires infrarégionaux (facultative)

Source : SOeS.

Summary

A renewed frame of reference to facilitate updating of regional environmental profiles

A regional environmental profile is a summary indicating the state of the environment of a given region and pinpointing environmental concerns and issues. It is produced by the relevant regional division of the Ministry for Environment—the Regional Environment Division (*Diren*) then the Regional Division for Environment, Development and Housing (*Dreal*)—in collaboration with regional stakeholders and under the authority of the regional prefect. The profile is a synthesising document containing a cross-cutting environmental analysis : state of various compartments of the environment, the pressures exerted on the environment by different activities and the responses of actors to preserve the environment. It now benefits from 10 years of experience and was recently identified as a primary resource for transposition to local areas of the themes addressed by the Grenelle Environment Round Table. This renewed frame of reference, developed by the General Commissariat for Sustainable Development (*CGDD*) with the *Dreal*, underpins and harmonises the process of updating regional profiles.

An approach revitalised by the Grenelle Environment Round Table

The environmental profile provides a frame of reference for integration of the environment into public policies, with a view to sustainable development. It contributes to the environmental assessment of plans and programmes in the region.

The objective of the profile has now been made all the more relevant by the dynamic created by the Grenelle Environment Round Table. A government circular of 23 March 2009 was addressed by the Minister of State for Sustainable Development to the Prefects in order to cover regionalisation of implementation of the Grenelle decisions. It requested each region to obtain an updated and shared 'regional profile' that would form the basis for government departments to propose strategic priorities for action to all of the relevant actors. Published environmental profiles must be more recent than four years. The regional divisions (*Dreal* or *Diren*) of the Ministry for Ecology, Energy, Sustainable Development and the Sea (*MEEDDM*) must therefore draft or have published their region's environmental profile within at least four years and then update it regularly.

To encourage homogeneous deployment of profiles over national territory, the *CGDD* has renewed the methodological frame of reference for environmental profiles, in collaboration with the *Dreal*'s. This work was based on analysis of existing profiles and exchanges of views and discussions between the *CGDD*—department for economy, assessment and integration of sustainable development (*Seeidd*) and the observation and statistics office (*SOeS*)—and those responsible within the *Dreal*'s for production of the regional profiles.

A shared document for a common vision of the regions

In so far as possible, preparation of a profile must be a collaborative exercise, following modalities that can vary depending on the stage of progress of the project and on the local context.

Produced by the *Dreal* (or *Diren*) in liaison with the Prefecture, the environmental profile brings together different partners (Government, public bodies, universities, experts, associations, and possibly local authorities) to develop a shared vision of the environmental issues and concerns for each region.

The regional Grenelle follow-up committee is the most suitable body for discussions on updating of the profile, determination of strategic regional orientations, appropriation of the profile and its dissemination to regional partners.

An annual update of the scoreboard of indicators associated with the profile is desirable. A note should be drafted on this occasion indicating major recent developments in environmental issues in the region and points requiring particular vigilance. This should be a collective exercise and could be the subject of an annual round-up within the regional Grenelle follow-up committee.

Organisation of the document: analysis, issues and indicators

The approach for drafting of a profile is based on a reliable state of the environment report that allows identification and ranking of environmental issues in a given region. The environmental profile also brings together the strategic orientations adopted for each of the issues identified. It thereby offers a vision of the objectives and responses that cuts across all areas of public policy. Lastly, the profile contains a selection of indicators describing the state of the environment and the pressures to which it is subjected.

Profiles are sometimes produced at **sub-regional levels**. Without building up a finely detailed profile of infra-regional areas, analysis at this level can provide a local view of issues, orientations and levers for action, and can facilitate their appropriation by local actors. It can also highlight issues that receive little consideration at the regional level but that are important for some areas. Maps can also be used to present and locate issues for each region or area.

Proposed organisation of a state of the environment analysis

Main themes of the analysis summary

Drivers

- Population
- Geographical characteristics
- The region's economic characteristics

State of the environment in each 'compartment' and pressures

• Water:

- quality of surface, ground and sea water (as relevant);
- water resource abstraction;
- discharges to water;
- flood risk.

• Air, climate and noise:

- air quality;
- climate change;
- emissions to the air;
- noise.

• Nature and biodiversity:

- variations in species;
- natural areas with implications for biodiversity.

• Land cover and landscape:

- land cover;
- changes in rural landscapes;
- changes in urban landscapes.

• Soils:

- erosion ;
- soil quality;
- risk of earthquake and earth movements;
- extraction of minerals or mining.

• Waste:

- production, treatment and recovery of wastes.

Pressures on the environment from actors and activities, and environmental responses

• Energy

• Industry

• Agriculture

• Transport

• Construction, urbanisation

• Tourism

• Public services

• Non-governmental organizations

• Households

Cumulative effects, interactions between different compartments and state of the environment summary

Analysis at the infra-regional level (optional)

Source: SOeS.

Contexte

La circulaire **du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire**, du 23 mars 2009, **relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle** indique que chaque région doit être dotée d'un profil environnemental actualisé et partagé, sur la base duquel les services de l'État pourront proposer à l'ensemble des acteurs des priorités d'actions stratégiques.

Le profil environnemental a en effet été identifié comme un **outil de déclinaison des axes du Grenelle dans les territoires**, facilitant le partage d'un projet de territoire commun par l'ensemble des acteurs, dans une perspective de développement durable.

La circulaire demande à toutes les régions de **lancer, avant le 15 juin 2009, les travaux d'élaboration ou d'actualisation du profil environnemental** si le dernier profil est antérieur à 2007. Elle demande d'analyser, **avant le 15 juillet 2009, les enjeux identifiés dans le profil environnemental de la région avec les engagements du Grenelle de l'environnement**, pour identifier après concertation les engagements les plus porteurs d'enjeux pour la région. La fiche 12 de la circulaire précise les actions demandées sur la planification territoriale dont l'élaboration du profil environnemental.

Dans ce contexte, le Commissariat général au développement durable et les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) ont proposé un **accompagnement collectif** de l'application de la circulaire quant à la réalisation ou l'actualisation des profils environnementaux des régions.

D'après un bilan établi en août 2009, chaque région était à un **stade différent d'actualisation** du profil environnemental. Certaines régions avaient terminé leur profil après 2007, d'autres avaient d'ores et déjà lancé des travaux de réactualisation depuis plusieurs mois.

(Voir annexe 1 : date de réalisation des derniers profils régionaux).

Cette note propose :

- un **cadre de référence** pour les profils environnementaux concernant :
 - les objectifs ;
 - la démarche d'élaboration ;
 - le contenu ;
 - le vocabulaire.
- des recommandations pour la **réalisation des profils** et leur **valorisation**.

Ces propositions sont basées sur l'analyse des profils précédents et sur les échanges et discussions du groupe de travail sur les profils environnementaux qui réunit des responsables des profils en Diren/Dreal et qui est animé par le Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Seeidd) en liaison avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du CGDD.

Fiche 12 : planification territoriale

3 – Actions à mener par les services déconcentrés

3.1 Action 1 : élaboration d'un profil environnemental

« Chaque région sera dotée d'un « profil environnemental » actualisé, sur la base duquel les services de l'État pourront proposer des priorités d'actions stratégiques à l'ensemble des acteurs. Les préfets de région veilleront donc à l'élaboration de ces documents, par les Dreal ou les Diren lorsque les Dreal ne sont pas encore constituées, à leur actualisation, à leur appropriation par l'ensemble des services de l'État en région, et à leur diffusion en direction des partenaires du territoire. Les profils environnementaux publiés devront avoir moins de 4 ans.

Au-delà de ces documents, un effort de coordination des travaux de connaissance des territoires, notamment statistiques, sera mené par les services de l'État avec l'aide des opérateurs publics qui disposent d'informations utiles (Ademe, Agence de bassin...), et en associant si possible les collectivités territoriales concernées. En particulier, pour atteindre rapidement la définition d'objectifs partagés, une véritable collaboration des dispositifs d'observation sera nécessaire dans les domaines du climat et de la qualité de l'air ; sur ces sujets, les partenaires publics incluront aussi, le cas échéant, le Citepa, les AASQA et l'Ineris.

Le service « observation et statistiques » du Commissariat général au Développement durable (CGDD) développera, en concertation avec les services déconcentrés, les outils ou méthodes nécessaires devant faciliter l'analyse territoriale dans une perspective de développement durable sur l'ensemble du territoire national. »

Source : extrait de la circulaire de territorialisation du Grenelle de l'environnement du 23 mars 2009.

Cette note a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de la circulaire de territorialisation du Grenelle de l'environnement en proposant aux services déconcentrés un **cadre de référence** (objectifs, démarche d'élaboration, contenu, vocabulaire) et des **recommandations** pour la **réalisation** et la **valorisation** des profils environnementaux. Elle fournit un support utile à la cohérence d'ensemble de ces documents.

Objectifs du profil environnemental et utilisation

Le profil environnemental :

• constitue un **cadre de référence pour l'évaluation environnementale** grâce à l'élaboration d'un **diagnostic fiable** de l'environnement, à l'identification et à la hiérarchisation des **enjeux environnementaux de la région** ;

- propose des **priorités d'action stratégique** à l'ensemble des acteurs. Le profil définit des orientations stratégiques dans le domaine de l'environnement, à partir des documents de programmation régionaux existants, afin qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration des documents ultérieurs. Le croisement des enjeux identifiés dans le profil environnemental de la région avec **les engagements du Grenelle de l'environnement** permet d'identifier, après concertation, les axes d'actions prioritaires pour la région. De manière plus générale, le profil **facilite la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques**, dans une perspective de développement durable ;
- contribue à l'**information du public** en proposant une **synthèse** qui intègre **toutes les dimensions de l'environnement** à l'échelle régionale ;
- facilite la **coordination** entre les services de l'État et les opérateurs publics qui disposent d'informations utiles pour **construire une connaissance partagée de l'environnement sur le territoire**. Les collectivités territoriales concernées sont associées dans la mesure du possible à cet effort de connaissance partagée. Le profil environnemental est **à articuler avec les autres travaux relatifs à la connaissance des territoires** des Diren/Dreal recouvrant :
 - la production et la collecte de données, l'observation ;
 - les synthèses thématiques ou territoriales (observatoires thématiques, atlas, diagnostics...);
 - l'identification d'enjeux, de stratégies, les travaux prospectifs, les dispositifs de suivi et d'évaluation.
- **permet de sensibiliser les différents acteurs du territoire aux problématiques environnementales** à travers le **dialogue** mis en place pour son élaboration. Une élaboration partagée peut faciliter une meilleure prise en compte des questions environnementales par les différents **services des Dreal** mais aussi par les autres **services déconcentrés** de l'État (Draf, Drass...), voire par les **autres partenaires du territoire** (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations...). Le profil environnemental peut ainsi contribuer à créer une **dynamique de réflexion collective**.

Le profil est principalement **destiné aux décideurs publics** (services de l'État, établissements publics et collectivités territoriales).

La **démarche d'élaboration, le contenu et l'accompagnement du document** ont une influence importante sur son **utilisation**. Un document partagé, dont le contenu est adapté au public ciblé¹ et dont la publication a donné lieu à des actions de promotion et de communication est en effet plus souvent mobilisé qu'un document réalisé en interne et peu diffusé.

Plusieurs objectifs et plusieurs publics cibles pour les profils environnementaux :

- un **cadre de référence** pour l'évaluation environnementale ;
- un **outil d'intégration de l'environnement et du développement durable dans les politiques publiques** grâce à l'identification des enjeux environnementaux et des priorités d'actions stratégiques ;
- un **document contenant une information environnementale** transversale et synthétique pour le public ;
- une **connaissance partagée de l'environnement** ;
- **support de dialogue** entre services de l'État et avec les partenaires du territoire.

¹ Une approche par territoires et par activités et la mise en évidence de liens avec les outils de planification et autres leviers d'action.

Cadre réglementaire et documents de recommandations méthodologiques

Le profil environnemental est mentionné dans plusieurs circulaires et notes.

- La **note du 27 janvier 1999** du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Mate) propose un cadre méthodologique pour l'élaboration du profil environnemental.
- La **circulaire du 11 mai 1999** du Mate propose une démarche permettant de vérifier que les contrats de plan 2000-2006 et les politiques, programmes et projets qui les caractérisent, ainsi que les programmes européens financés par des fonds structurels, s'inscrivent dans un objectif de développement durable. Elle prévoit de mettre en place dès le démarrage du plan, un profil environnemental par région s'appuyant sur des indicateurs simples et actualisables pour mesurer l'état de l'environnement et l'impact des programmes.
- La **circulaire du 20 août 2001** du Mate rappelle l'importance du profil environnemental comme cadre de référence pour l'évaluation environnementale et notamment le dispositif de suivi et l'évaluation à mi-parcours des contrats de plan État-région (CPER) et des documents uniques de programmation (Docup). Elle incite les préfets à mettre en place un profil environnemental.
- La **note du 30 novembre 2005** du ministère de l'Écologie et du Développement durable (Medd), direction des Études économiques et de l'Évaluation environnementale, rappelle le contexte de mise en place du profil environnemental et son intérêt pour l'évaluation environnementale. Elle propose des conseils méthodologiques pour l'élaboration de cahiers des charges relatifs à de nouvelles études ou à des actualisations des profils et pour intégrer les exigences de la directive plans-programmes.
- La **circulaire de territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle du 23 mars 2009** du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (Meeddat) indique que chaque région doit être dotée d'un profil environnemental actualisé et partagé, sur la base duquel, en y ajoutant les données économiques et sociales spécifiques au territoire, les services de l'État pourront proposer à l'ensemble des acteurs des priorités d'action stratégiques. Il est demandé à toutes les régions de lancer, avant le 15 juin 2009, les travaux d'élaboration ou d'actualisation du profil environnemental si le dernier profil a été fait avant 2007.

Le contenu du profil environnemental et son mode d'élaboration ont été explicités dans deux notes de méthode éditées par le Mate et deux ouvrages :

- **suivi et évaluation environnementale des CPER**, C. Larrue et M. Lerond, 1998 ;
- **évaluation environnementale préalable des CPER et Docup**, 2000-2006, C. Larrue, 1999 ;
- **évaluation environnementale des politiques, plans et programmes**, M. Lerond et C. Larrue, 2003 ;
- **évaluation environnementale des directives territoriales d'aménagement. Guide méthodologique**, M. Eybalin, 1999.

Démarche et méthode d'élaboration

L'élaboration d'un profil environnemental nécessite entre **une et deux années de travail** afin de recenser les données nécessaires puis de consulter et faire s'exprimer l'ensemble des acteurs concernés par l'environnement.

Pilotage

Pilotage institutionnel

La **maîtrise d'ouvrage** est assurée par l'État déconcentré. Les **préfectures**, chargées d'élaborer le profil environnemental, s'appuient sur les Diren ou Dreal qui sont les services déconcentrés compétents pour l'élaboration de ce type de document.

Le comité en charge du suivi du Grenelle dans chaque région peut être le lieu de pilotage de l'élaboration ou de l'actualisation du profil. Il suit l'avancement du projet, débat de la pertinence des options choisies, des analyses et des résultats, oriente puis valide les travaux. Il envisage aussi les suites à donner en termes de « stratégie », d'études complémentaires, de communication, de débats à organiser pour faciliter une appropriation du document final par les acteurs.

Le comité n'est pas l'atelier d'élaboration du profil mais un lieu important d'appropriation des résultats dans une perspective de stratégie d'actions.

Pilotage technique

Un **chef de projet** doit être identifié pour assurer différentes missions :

- « porter » la réflexion préalable à la réactualisation du profil environnemental ;
- rédiger le cahier des charges dans le cas d'un recours à un prestataire, organiser l'appel d'offres et préparer le choix des consultants ;
- préciser la « problématique » de la démarche, du programme de travail et de la méthode ;
- organiser le dispositif de travail propre à l'exercice (ateliers, groupes de travail...) : choix des participants, des contacts en interne et en externe de la direction ;
- coordonner l'ingénierie mobilisée et suivre le fonctionnement du processus ;
- mettre en cohérence des écrits (notes, rapports, documents de synthèse...) produits tout au long de la démarche ;
- assurer le secrétariat du comité de pilotage ;
- organiser le « service après vente » ou y contribuer en organisant la communication et la diffusion du profil environnemental ; il peut s'agir de réunions et séminaires présentant les résultats et prolongeant la réflexion.

Source : d'après Guide « Vers une prospective territoriale post Grenelle de l'environnement, Questions et modes d'emploi », MEEEDDM.

Prestation externe

(Voir annexe II : appel ou non à un bureau d'études).

Certaines **étapes** du profil environnemental peuvent être **sous-traitées** à des prestataires. Faire appel à un bureau d'études permet :

- **de recourir à une méthodologie** adaptée (les bureaux d'études disposent par exemple de compétences pour la réalisation de diagnostics

- de territoires ou l'organisation de démarches participatives...);
- **d'accélérer le processus** (délégation d'une partie du travail) ;
- **de faciliter les démarches de concertation** (neutralité du bureau d'études vis-à-vis des différents acteurs) ;
- **d'apporter un regard extérieur** (expériences du bureau d'études dans d'autres régions).

Participation

(Voir annexe III : éléments de méthode pour organiser une démarche concertée).

L'**élaboration du profil** doit se faire **de manière partagée**, avec des modalités qui peuvent varier en fonction des **étapes** du projet et du **contexte local**.

Il s'agit en effet, comme le rappelle la circulaire de territorialisation du Grenelle de l'environnement, de « *construire une démarche d'ensemble, pour laquelle les services de l'État jouent un rôle essentiel de cohérence* ». Le concept de **gouvernance à cinq** mis en avant dans le cadre du Grenelle de l'environnement constitue une modalité d'action à promouvoir.

Le profil doit *a minima* être **co-construit avec les différents services de la Dreal**, mais peut également être partagé avec les **autres services de l'État** voire avec **d'autres partenaires** (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations...). La concertation permet en effet de confronter les points de vue des différents acteurs afin de mieux les intégrer à la réflexion, et par la suite à l'action. L'élaboration du profil peut ainsi constituer un moment de **partage et de pédagogie** concernant les enjeux environnementaux. Il s'agit bien en effet d'une production collective et pas seulement d'information *a posteriori*.

La **phase de diagnostic** doit être partagée puisqu'elle nécessite des données d'origines diverses.

Le partage est également souhaitable dans la **phase d'identification des enjeux** pour laquelle des ateliers thématiques réunissant des experts et des acteurs concernés par chaque domaine pourront être organisés. Une attention particulière sera portée aux techniques d'animation afin de faire émerger un consensus mais aussi de rendre compte des points qui donnent lieu à des désaccords. Les choix définitifs pour déterminer et hiérarchiser les enjeux seront pris par le comité de pilotage. Ces décisions seront explicitées et les controverses et les réserves de certains acteurs pourront être rapportées.

Différents partenaires peuvent ainsi **être associés à l'élaboration du profil** :

- **services de l'État** : Direccte, Draaf, Drac, DRJSCS et ARS, Dreal, Insee, Sgar...
- **établissements publics** : Ademe, agence de l'Eau, BRGM, Onema, chambres consulaires (chambre régionale de commerce et d'industrie, chambre régionale des métiers et de l'artisanat, chambre régionale d'Agriculture), Ineris, Conservatoire du littoral, ONF...

- **associations** : associations environnementales, observatoire régional de la qualité de l'air, AASQA...
- **collectivités locales et syndicats mixtes** : conseil régional, conseils généraux, communautés de communes, PNR...
- **experts**...

Cette co-construction permettra une meilleure **appropriation** du document et une réelle maîtrise des enjeux environnementaux régionaux par les différents partenaires. Elle augmentera ainsi les chances d'atteindre des objectifs stratégiques.

Le contexte et les habitudes de travail étant différents dans chaque région, la **démarche** doit bien sûr être **adaptée à la situation locale**.

La **démarche** adoptée pour l'élaboration du profil devrait dans tous les cas être **précisée de manière explicite** dans le document.

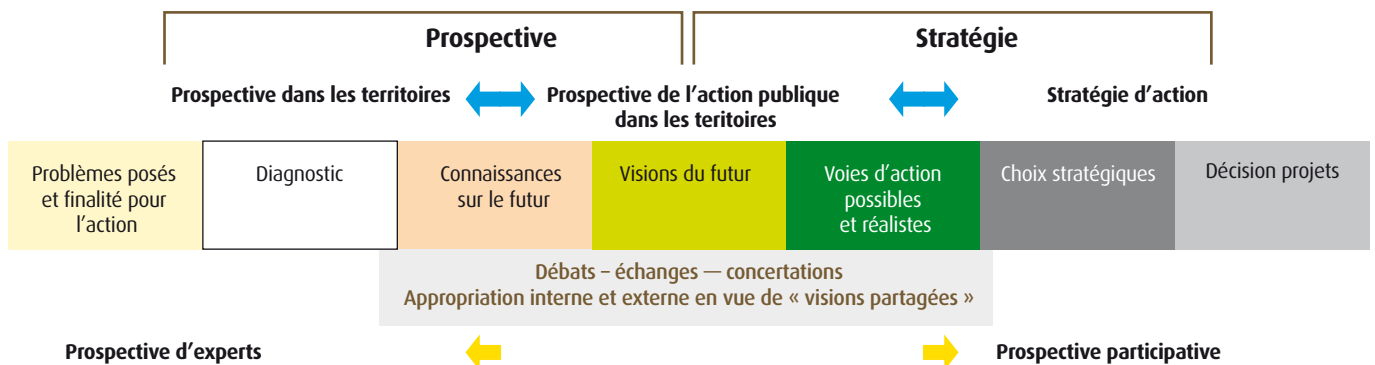
Prospective territoriale

Les **méthodes** développées dans les ateliers de prospective peuvent être fécondes pour l'élaboration du profil environnemental. Le développement durable est une démarche qui doit reposer sur une vision partagée sur l'avenir, ce qui suppose de disposer d'un éventail des futurs possibles et souhaitables à l'horizon de 2030 ou 2050. Il s'agit de **regarder autrement les réalités territoriales**, d'abord en construisant des visions du futur soutenables à long terme, puis en définissant les choix et orientations stratégiques indispensables pour y parvenir, et enfin en mettant ces visions et ces stratégies en débat pour qu'elles soient appropriées par le plus grand nombre d'acteurs concernés. Les démarches prospectives procèdent par **exercices pour construire collectivement des visions à long terme** qui sont de nature à aider les acteurs et décideurs territoriaux à définir des choix de stratégies d'actions. L'exercice se fonde sur deux dimensions : la connaissance et la participation.

L'exercice de prospective doit s'appuyer sur :

- un **socle de connaissances et un diagnostic « partagés »** à partir de l'analyse du passé, des réalités présentes, des tendances d'évolution et des « signaux faibles » ;
- des **ateliers ou des équipes de prospective** incluant des acteurs, des experts, des personnes issues des sociétés locales, pour construire des scénarios et des visions à long terme susceptibles d'éclairer des choix et des projets stratégiques ;
- des **démarches de concertation et de participation** permettant une appropriation de visions et des choix qui en résultent.

La prospective intégrée dans un processus d'action



Source : C. Spohr, CGDD/DDD, 2009.

La mission prospective de la Délégation au développement durable (DDD) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a réalisé un **guide méthodologique** afin de diffuser des questionnements et des modes d'emploi vers une prospective territoriale post Grenelle de l'environnement à l'usage des services déconcentrés de l'État.

La **prospective peut s'articuler avec les profils environnementaux** à différents niveaux :

- les exercices de prospective peuvent aider à **définir des orientations stratégiques, en construisant une vision collective à long terme de certains enjeux environnementaux régionaux**. La prospective peut ainsi enrichir le profil lui-même ou bien se situer dans le prolongement du profil ;
- le profil peut également être un **élément d'information** sur l'environnement pour alimenter les exercices de prospective.

Suivi et actualisation du document

La **mise à jour** du profil est indispensable si l'on souhaite en faire un document de **référence**. Les **indicateurs** de suivi des enjeux environnementaux, **réunis dans un tableau de bord**, doivent donc être actualisés chaque année (voir paragraphe « Indicateurs »).

Il est en outre essentiel d'assurer un réel **suivi des enjeux**, de faire des bilans d'étape et d'en tirer des conséquences en termes de priorité d'actions stratégiques. La mise à jour annuelle du tableau de bord peut ainsi être l'occasion de **réunir les principaux partenaires pour faire le bilan de la situation de l'environnement régional**. Une analyse des indicateurs de suivi et une réflexion collective sur l'évolution récente de l'état de l'environnement, **les avancées et les reculs** en termes de pressions et de réponses apportées, pourront ainsi être effectuées. Une **note de commentaires** de quelques pages pourra alors être rédigée pour accompagner le tableau de bord. Ces travaux s'inscrivent ainsi dans la logique d'une réflexion globale et **continue**.

Cette discussion sur l'évolution des enjeux identifiés dans le profil peut être organisée annuellement en comité en charge du suivi du Grenelle dans chaque région

Une refonte en profondeur du profil doit être envisagée lorsque l'évolution de l'environnement rend le document de base obsolète, ou lorsque de nouveaux enjeux et de nouvelles priorités se dégagent de l'analyse. Ce travail s'appuiera sur les suivis annuels des enjeux environnementaux et un bilan des profils précédents.

Une réédition complète du profil actualisé, par simple mise à jour ou refonte plus profonde, sera effectuée **au moins tous les quatre ans**. En effet, la circulaire de territorialisation du Grenelle précise que les profils environnementaux publiés dans chaque région doivent avoir moins de quatre ans.

Recommandations

Le **comité en charge du suivi du Grenelle dans chaque région** est l'instance adaptée pour organiser les discussions sur l'actualisation du profil, son suivi et sa valorisation pour la définition des orientations stratégiques régionales.

Il est nécessaire de **désigner un chef de projet** pour coordonner l'élaboration du document, mais aussi pour faire vivre le profil et assurer un suivi dans le temps.

L'élaboration du profil doit se faire dans la mesure du possible **de manière partagée**, avec des modalités qui peuvent varier en fonction des **étapes du projet** et du **contexte local**.

La **démarche** adoptée doit être **explicitée** dans le document.

Une **mise à jour des tableaux de bord** doit être faite **chaque année**. Une **note de tendance** mettant en évidence les évolutions récentes majeures en matière d'enjeux environnementaux régionaux et les points de vigilance doit être rédigée à cette occasion. Ce travail doit être mené collectivement et de manière **continue**, à l'occasion de **points d'étapes annuels réunissant les principaux partenaires dans le cadre du comité en charge du suivi du Grenelle**.

Une **réédition complète du profil** sera effectuée **tous les quatre ans**.

Sources de données

Les **Diren** détiennent de nombreuses données environnementales nécessaires à l'élaboration du profil et les nouveaux services statistiques des Dreal couvrent des champs encore plus larges (urbanisme, transports, risques technologiques...).

Au niveau national, le **Service de l'observation et des statistiques (SOes) du MEEDDM** met à disposition plusieurs bases de données et outils qui peuvent être mobilisés pour la réalisation des profils environnementaux :

- Eider : base de données départementales et régionales ;
- Opale et Géokit : bases de données communales intégrant chacune un outil d'analyse convivial :
 - Opale plutôt centrée sur les questions environnementales ;
 - Géokit plus centré sur les statistiques du logement et de la construction.
- Géoïdd, outil de cartographie dynamique accessible sur Internet, pouvant être enrichi au niveau local en fonction de besoins spécifiques.

La base de données statistiques **Eider** (Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional) contient plus de 1 000 séries temporelles sur différents thèmes environnementaux pour l'ensemble des régions françaises. Elle propose aussi une centaine de tableaux détaillés standards construits à partir de certaines de ces séries et des fiches portraits standardisées par région. Elle est consultable sur Internet.

Opale (Outil pour l'analyse locale de l'environnement) est un progiciel qui permet de produire à la demande des listes, des tableaux, des graphiques, des séries temporelles ainsi que des cartes sur un certain nombre de thématiques liées à l'environnement. Opale permet de construire les informations sur tout zonage géographique constitué d'une agrégation de communes. L'accès de cette base de données est réservé aux services déconcentrés.

GéoKit3 est une base de données communales, centralisée au niveau national, et un outil d'exploitation de données statistiques multi-sources. Conçu comme un système d'information décisionnel, GéoKit3 permet d'extraire et d'analyser des données sur les zonages géographiques habituels ou particuliers, de restituer ou d'exporter fichiers ou tableaux. Les données et indicateurs les plus fréquemment utilisés sont rassemblés dans des documents prédéfinis accessibles via une fonction « presse-bouton » : fiches territoriales (tableaux et graphiques) destinées à être publiées ; tableaux prédéfinis ré-exploitable sous format tableau. L'accès de cette base de données est réservé aux services déconcentrés à travers un Intranet.

Géoïdd (Géographie et indicateurs liés au développement durable) est l'outil de cartographie interactive du Service de l'observation et des statistiques accessible sur Internet. Il n'exige pas de savoir faire particulier en cartographie de la part de ses utilisateurs. Il permet de cartographier de nombreuses informations liées au développement durable sur la métropole et les départements d'outre mer. Géoïdd permet de visualiser deux types d'informations, au travers de deux interfaces distinctes :

- des indicateurs statistiques, afin de caractériser les territoires. Ces indicateurs sont disponibles et peuvent être représentés selon plusieurs niveaux administratifs. L'outil permet ainsi des comparaisons territoriales ;

- des données géographiques, afin de représenter les territoires. Ces données, comme l'occupation des sols, les espaces protégés ou les cours d'eau, sont localisées précisément. L'outil offre ainsi une vision détaillée et fine des éléments constituant le territoire.

D'autres données concernant le contexte régional, l'état de l'environnement, les pressions ou les réponses ne sont pas détenues par le ministère ni par les Dreal. Une **collaboration** sera donc recherchée avec les autres **services déconcentrés** (Insee, Draaf, Drass, Drac...), et tous les **établissements ou organismes publics** (Ademe, BRGM, chambres consulaires, agences de l'eau, Onema, Ineris, Conservatoire du littoral...), les **associations** (associations environnementales, observatoire régional de la qualité de l'air, AASQA) et les **collectivités locales et syndicats mixtes** (conseil régional, conseils généraux, communautés de communes, PNR...) qui disposent d'informations utiles. Un effort de **coordination des travaux de connaissance des territoires**, notamment statistiques, doit être mené.

Contenu du profil environnemental

Le profil environnemental régional contient :

- un **état des lieux** de l'environnement ou diagnostic ;
- l'identification, la hiérarchisation et la déclinaison au niveau infrarégional des **enjeux environnementaux** régionaux ;
- la définition de **priorités d'action stratégique** ;
- des **indicateurs** de suivi des enjeux, réunis dans un **tableau de bord**.

Le document concerne l'environnement au **sens large** (biodiversité, eau, air, sols, paysage, énergie et aussi risques, déchets, bruit, santé...) à **l'échelle régionale**. C'est un document **synthétique**.

État des lieux de l'environnement ou diagnostic

Le document présente la situation de l'environnement et ses grandes tendances. L'analyse de données factuelles, de cartes et des tendances évolutives, confrontée au dire d'experts doit permettre de dégager les caractéristiques majeures de l'environnement.

Organisation du diagnostic

Le profil environnemental appréhende le milieu naturel dans toutes ses dimensions et à l'interaction de l'homme avec son environnement. Pour une plus grande lisibilité, le diagnostic doit être organisé par grands thèmes sans pour autant perdre de vue les interactions entre différents compartiments et avec les activités humaines.

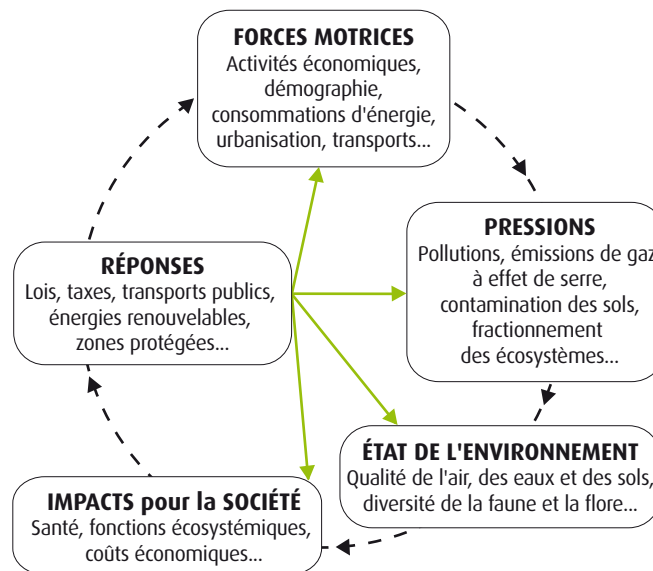
Plusieurs méthodes de diagnostic sont envisageables afin de faire émerger les problématiques et les grands enjeux du territoire face aux objectifs environnementaux.

Le **modèle FPEIR** (Forces motrices – Pressions – État – Impact – Réponses)¹, développé par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) à partir du modèle Pressions – État – Réponses de l'OCDE est pertinent pour organiser les données et décrire les relations entre les origines et les conséquences des phénomènes environnementaux (principales interactions entre l'homme et l'environnement). Les dynamiques sont expliquées par les liens de causalités.

Le modèle FPEIR cherche à décrire les relations de causalité qui existent entre la société et l'environnement. Les activités humaines sont en effet à l'origine de **forces motrices** qui exercent des **pressions** sur l'environnement et affectent son **état** (la qualité et la quantité des ressources naturelles) ; elles occasionnent des **impacts** ultérieurs sur les écosystèmes, le bien-être humain et la disponibilité des ressources naturelles. **La société apporte des réponses** visant à prévenir, réparer ou compenser les dommages causés à l'environnement par les activités humaines.

Le modèle FPEIR met ainsi en évidence les liens et interdépendances entre les différentes questions environnementales et permet ainsi de définir une stratégie efficace pour préserver l'environnement.

Modèle « Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses »



Source : d'après l'Agence européenne pour l'environnement, 1999.

- Il semble important lors de l'élaboration du diagnostic de :
- ne pas seulement prendre en compte les **effets négatifs** des activités humaines mais aussi leurs **retombées positives** ;
 - mettre en évidence les **liens de causalité** entre les pressions, les impacts et les réponses des acteurs, et ne pas se limiter à une information décrivant les modifications quantitatives et qualitatives de l'environnement ;
 - intégrer au diagnostic les tendances, les **dynamiques** ;
 - **décliner** le diagnostic aux différentes échelles infrarégionales qui ont du sens en fonction des problématiques traitées ;
 - s'attacher à comprendre le mode de fonctionnement du territoire et des acteurs locaux sur un thème donné et leurs interactions, à travers une **lecture du territoire** ;
 - **fai**reréférence à d'autres documents et outils qui présentent des diagnostics plus détaillés sur une problématique donnée (« porter à connaissance » des Schémas de cohérence territoriale, Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Plans d'élimination des déchets, diagnostics territoriaux réalisés par des DDT...) ainsi qu'à des **personnes ressources** ;
 - insister sur les **spécificités de la situation régionale et la comparer à des moyennes nationales après avoir isolé les effets de structure** ;
 - rester **synthétique**.

¹ En anglais FPEIR = DPSIR : Driving forces – Pressures – State – Impacts – Responses

Recommandations

- Le **modèle Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses** permet de comprendre et décrire les relations entre l'environnement et la société.
- Il convient de considérer à la fois les **effets négatifs et positifs des activités humaines**, de mettre en évidence les **liens de causalité**, de proposer une **vision dynamique** de l'environnement, de comprendre le **mode de fonctionnement du territoire et des acteurs locaux**. La mise en valeur des **spécificités régionales** passe notamment par une comparaison avec la situation nationale. Des approches transversales viendront compléter ce diagnostic thématique.
- Le diagnostic doit rester synthétique. Il peut **faire référence** à d'autres **outils, documents ou personnes ressources** pour approfondir chaque problématique.

Deux approches ont principalement été utilisées dans les profils existants pour **organiser le diagnostic par grands thèmes** :

- **par composantes** (correspondant souvent à différents compartiments de l'environnement) ;exemples : eau, air, biodiversité...
- **par dimensions** (correspondant plutôt au rapport qu'entretient l'homme avec son environnement) ;exemples : ressources naturelles, pollutions...

(Voir annexe IV : choix des thèmes environnementaux).

L'**approche par composantes** permet de traiter chaque composante de l'environnement de manière globale. Mais les interactions entre l'homme et l'environnement ne sont cependant pas toujours mises en valeur.

L'**approche par dimensions permet de mettre en avant les effets des activités sur l'environnement** ainsi que **les impacts** de la dégradation ou de la préservation de l'environnement sur l'homme. Mais une même composante peut être abordée à plusieurs reprises, de manière segmentée dans différentes dimensions (par exemple l'eau se retrouvera dans les pollutions – aspect qualitatif –, les ressources – aspect quantitatif, AEP –, les risques – inondations – ...), ce qui peut entraîner un manque de compréhension globale pour une composante donnée.

Le niveau d'arborescence puis l'organisation du diagnostic ont une incidence sur l'ordre et sur le niveau de précision des enjeux.

Quelle que soit la modalité choisie, **des approches transversales** complémentaires peuvent offrir une vision à la fois intégrée, fonctionnelle et systémique.

Il est donc proposé de **présenter le diagnostic suivant deux ou trois entrées** :

- **par milieu** en décrivant l'état de l'environnement et les pressions qu'il subit (en intégrant les prélèvements de ressources, les déchets et les risques) ;
- **par acteurs et activités** : en mettant en évidence les pressions qu'exercent les activités et les réponses mises en œuvre ;
- **par territoires infrarégionaux** (facultative).

Un **regard préalable sur les forces motrices** (principales caractéristiques et dynamiques) est nécessaire pour la compréhension des évolutions environnementales de la région. Une rapide présentation de la situation socio-économique de la région permet ainsi d'intégrer le profil environnemental dans son contexte et de mieux appréhender l'origine des pressions et les réponses envisageables. Ces données de cadrage peuvent présenter le territoire sous plusieurs aspects : situation géographique, dynamiques démographiques, principales ressources et activités, situation économique et sociale, positionnement et rôle de la région par rapport aux régions voisines ou au territoire national. L'Insee propose des données statistiques disponibles sous forme de chiffres clés, cartes thématiques ou données détaillées consultables en ligne ou téléchargeables (<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>).

Une **synthèse du diagnostic** environnemental est essentielle pour mettre en avant **les thèmes importants** de la région et leur localisation sur le territoire. Elle pourra utilement être placée en tête du document pour faciliter la lecture rapide des points majeurs.

Les démarches transversales participant à la **transmission de la connaissance** (connaissance et suivi de l'environnement, information, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable) et à **l'organisation et aux pratiques des acteurs** (concertation et partenariat, intégration de l'environnement dans les pratiques des acteurs) pourront être évoquées à cette occasion. Il peut également être intéressant de mettre en évidence les **effets cumulatifs** de certaines pressions et impacts ou les **interactions entre différents milieux** qui n'apparaissent pas spontanément dans le diagnostic par thème.

Il s'agit ici de proposer une **grille de base commune** aux régions pour que les divers thèmes ne soient pas oubliés et pour permettre une éventuelle présentation nationale résumée de l'ensemble des profils régionaux. Chaque région peut bien évidemment décider de développer davantage l'approche par milieu ou l'approche par acteurs, ou compléter si besoin cette base commune par d'autres thèmes.

Recommandations

- Plusieurs **méthodes de diagnostic** et d'analyse de l'environnement sont envisageables. La **combinaison d'une entrée par milieux et d'une entrée par activités** semble offrir une présentation du diagnostic à la fois intégrée, fonctionnelle et systématique.
- Un **regard préalable sur les forces motrices** (principales caractéristiques et dynamiques) est nécessaire pour la compréhension des évolutions environnementales de la région. Une rapide présentation de la situation économique et sociale de la région permet ainsi d'**intégrer le profil environnemental dans son contexte** et de mieux appréhender l'origine des pressions ainsi que les réponses envisageables.
- Une **synthèse du diagnostic** environnemental de chaque région est essentielle pour **hiérarchiser les sujets importants** par région et faciliter la lecture rapide des enjeux majeurs.

Proposition d'organisation du diagnostic

Grandes lignes de la synthèse du diagnostic

Forces motrices

- Population
- Caractéristiques géographiques
- Caractéristiques économiques de la région

État de l'environnement par milieu et pressions subies

- **Eaux :**
 - qualité des eaux continentales, souterraines et marines le cas échéant ;
 - prélèvement de ressources en eau ;
 - rejets dans l'eau ;
 - risque inondation.
- **Air, climat et bruit :**
 - qualité de l'air ;
 - évolution du climat ;
 - émissions dans l'air ;
 - bruit.
- **Nature et biodiversité :**
 - évolution des espèces ;
 - espaces naturels à enjeux pour la biodiversité.
- **Occupation du sol et paysages :**
 - occupation du sol ;
 - évolution des paysages ruraux ;
 - évolution des paysages urbains.

• Sols :

- érosion ;
- qualité des sols ;
- risques sismiques et mouvements de terrain ;
- prélèvements de ressources minérales ou minières.

• Déchets :

- production, traitements et valorisation des déchets.

Pressions sur l'environnement exercées par acteurs et par activités et réponses environnementales

- Énergie
- Industrie
- Agriculture
- Transports
- Construction, urbanisation
- Tourisme
- Services publics
- Associations
- Ménages

Effets cumulés, interactions entre milieu et synthèse de l'état des lieux

Analyse par territoires infrarégionaux (facultative)

Source : SOeS.

Analyse par milieux

Chaque milieu ou composante de l'environnement peut être analysé. **Il s'agit de l'air, des eaux, des sols, de la biodiversité.** L'état environnemental de chaque milieu est alors décrit en termes quantitatifs et qualitatifs. Puis les pressions qu'il subit sont examinées ainsi que les réponses adaptées à chaque type de milieu.

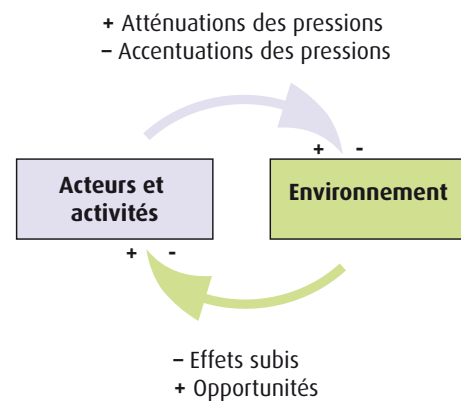
Analyse par acteurs et par activités

Une analyse complémentaire **des enjeux propres aux différents acteurs et activités** est nécessaire pour **améliorer la compréhension du fonctionnement du territoire** et pour que chacun des acteurs puisse **s'approprier le profil et participer à l'atteinte des objectifs environnementaux.**

Les acteurs du territoire interfèrent en effet de manière plus ou moins directe et volontaire avec leur environnement. Qu'il s'agisse de citoyens, d'acteurs publics, d'agriculteurs, d'industriels, d'organismes scientifiques, de professionnels de santé ou d'associations, chacun exerce des activités qui lui confèrent une relation particulière avec l'environnement.

Chaque acteur est donc concerné à son niveau par les enjeux dégagés dans le profil environnemental, selon qu'il est à **l'origine du problème** (ou d'une partie du problème), qu'il **en subit les effets** ou qu'il est à même d'**apporter** de manière individuelle ou collective **une réponse positive.**

Interactions activités/environnement



Source : d'après le profil environnemental de la Réunion, 2006.

Cette analyse par acteurs et activités peut être abordée à partir de trois entrées :

- **les contributions positives et négatives** de l'acteur et de son activité sur l'environnement : l'atténuation des pressions est jugée positive, l'accentuation négative ;
- **les effets subis** par cet acteur ou ceux qu'il devra subir du fait de la dégradation de l'environnement ;
- **les réponses et les opportunités** qu'offre la prise en compte des enjeux environnementaux dégagés dans le profil environnemental.

Cette analyse par acteurs et activités peut se réduire à l'évocation des questions en renvoyant vers la description détaillée du diagnostic par thème.

Recommandations

Une **entrée par acteurs et par activités** permet de mettre en évidence **les contributions positives et négatives** (pressions) des différentes activités sur l'environnement, **les conséquences des améliorations ou dégradations** de l'environnement pour les acteurs du territoire, ainsi que **les réponses envisageables** pour chacun des acteurs. Chacun des acteurs peut ainsi **s'approprier le profil** et **participer** à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Approche par territoires

Le profil environnemental est réalisé à l'**échelle régionale**. Cependant, les différents territoires d'une région sont concernés de manière plus ou moins importante par les enjeux environnementaux régionaux, du fait de leurs caractéristiques propres. Ces spécificités sont liées à la fois au **contexte naturel** de chaque territoire et à ses caractéristiques **économiques sociales et environnementales**. Certains enjeux qui ne seraient pas ressortis comme prioritaires lors de l'analyse régionale peuvent alors être mis en valeur à travers une approche de l'environnement par territoire.

La déclinaison des enjeux environnementaux à l'échelle infrarégionale est destinée à **alerter les acteurs locaux** sur la situation actuelle, l'écart aux objectifs de référence et les objectifs à atteindre. Elle met également en valeur **les leviers d'action mobilisables** sur le territoire étudié. Pour plus de détails sur un enjeu donné, le lecteur peut se reporter au diagnostic thématique.

Il ne s'agit pas de construire un profil très détaillé des territoires infrarégionaux, mais d'offrir une **lecture locale des enjeux, orientations et leviers d'actions** afin qu'ils soient plus facilement appropriables par les acteurs locaux et que des enjeux peu pris en compte à l'échelle régionale puissent être mis en valeur. Des **éléments cartographiques** permettront de présenter et de spatialiser les enjeux sur chaque territoire infrarégional.

Plusieurs modalités de déclinaison du profil à l'échelle infrarégionale sont envisageables.

(Voir annexe V : déclinaison du profil environnemental sur des territoires infrarégionaux).

Différentes échelles sont possibles pour le choix des territoires infrarégionaux :

- **Entité administrative ou de projet** : territoire de Scot, de Pays (regroupement de communes), départements

Intérêt : Cette échelle permet une bonne appropriation du document par les acteurs. Les décideurs publics qui agissent à l'échelle des Scot, Pays ou intercommunalités pourront en effet s'appuyer sur le document pour prendre en compte les enjeux environnementaux et y apporter des éléments de réponses. Des politiques environnementales pourront ainsi être mises en œuvre à ce niveau. Les politiques de planification ou des politiques concernant d'autres secteurs pourront également prendre en compte les enjeux environnementaux du territoire et être ainsi plus cohérentes avec les objectifs de développement durable. Les évaluations environnementales des plans et programmes locaux

pourront par ailleurs s'appuyer sur les éléments du profil (qui servira ainsi de cadrage préalable). Les citoyens se sentiront par ailleurs plus concernés par les problématiques mises en valeur à cette échelle que par le document régional.

Limites : l'intégralité du territoire n'est pas organisée en intercommunalités et certains territoires n'ont ni Scot, ni charte de Pays pour orienter leur développement. Ce découpage peut amener à réaliser un grand nombre de diagnostics et donc entraîner une charge de travail importante. Certains éléments du diagnostic, certains enjeux et orientations stratégiques peuvent être identiques d'un territoire à l'autre et il peut y avoir des répétitions dans les différents profils territoriaux.

- **Entité « naturelle »** : territoires homogènes vis-à-vis de critères géographiques, géomorphologiques ou biogéographiques, des fonctions écosystémiques, ou bien cohérents vis-à-vis de leur réaction au regard de certaines pressions ou menaces, des problématiques environnementales ou des difficultés de gestion de ces problématiques (territoires urbains et périurbains, hydrosystèmes majeurs, écosystèmes remarquables, frange littorale, massifs...).

Intérêt : cette échelle permet de mettre en valeur des enjeux qui n'émergeraient pas forcément à l'échelle régionale et d'y apporter des réponses adaptées dans les orientations stratégiques, notamment la mise en place de politiques environnementales spécifiques à certaines entités.

Limites : l'utilisation de ce profil pour intégrer l'environnement dans les politiques publiques peut s'avérer difficile si le plan ou programme recoupe plusieurs entités naturelles. Les orientations stratégiques ne sont pas forcément très opérationnelles et sont difficilement prises en compte par les acteurs du territoire.

Différentes modalités sont envisageables concernant les **informations contenues dans le volet territorial** des profils :

- **profil synthétique par territoire** : diagnostic, enjeux, parfois orientations stratégiques et indicateurs ;
- **re-hiérarchisation des enjeux** définis à l'échelle régionale, définition de leur niveau de priorité par territoire ;
- **rappel des « territoires particulièrement concernés »** pour chaque enjeu du profil régional ;
- **diagnostic rapide par territoire** ;
- **enjeux liés à des territoires particuliers** ;
- **cartographie des enjeux** ;
- **proposition de méthodologie** pour que les porteurs de projets puissent établir un profil sur le territoire adapté.

Recommandations

- Plusieurs modalités sont envisageables en termes d'échelle (choix des territoires infrarégionaux) et de contenu.
- L'approche de l'environnement par territoire doit faire référence au diagnostic thématique (pour une analyse plus détaillée de chaque enjeu).
- La définition d'orientations stratégiques adaptées au territoire et l'identification des leviers d'action mobilisables localement permettent de rendre le document plus opérationnel.

Recensement des objectifs de référence

Définition

Engagement ou obligation international, communautaire ou national dans le domaine de l'environnement

À partir du diagnostic, la **comparaison de l'état de l'environnement et des dynamiques en cours aux objectifs de référence** permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux environnementaux. Les objectifs fixés par le **Grenelle de l'environnement** (voir annexe VII : engagements du Grenelle de l'environnement) doivent bien entendu être pris en compte pour identifier les enjeux régionaux.

Identification des enjeux

Définition

Ce qui est « en jeu », question d'environnement qui engage fortement l'avenir du territoire, valeur qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, tant du point de vue des ressources naturelles que de la santé publique ou de la qualité de vie.

Les enjeux sont **identifiés par l'ensemble des acteurs et étayés par des données quantitatives et qualitatives** issues du diagnostic. Des outils comme les portraits « automatiques » peuvent être intéressants pour rassembler rapidement des données mais ne sont pas suffisants. Ils peuvent même parfois concourir à simplifier les raisonnements. Il est donc important de discuter de l'analyse des différentes données recueillies avec des acteurs du territoire (collectivités, experts locaux, associations, élus...) qui connaissent l'environnement local et sont en mesure de participer et d'enrichir l'analyse du diagnostic. Les enjeux sont alors identifiés collectivement à partir d'une analyse raisonnée de l'état des lieux et d'un travail particulier sur les **leviers d'actions**. La **participation des acteurs du territoire** devient dans ce contexte primordiale puisque leur expertise permettra d'identifier à la fois les enjeux majeurs et les leviers d'action mobilisables localement. Les données quantitatives et qualitatives du diagnostic serviront alors d'arguments dans les choix des enjeux.

Situer les éléments du diagnostic dans une **matrice Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces** (Ou SWOT : Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) peut aider à identifier des enjeux.

Le but de l'analyse est de prendre en compte à la fois les facteurs concernant l'**état** (quantitatif et qualitatif) de l'environnement (atouts et faiblesses actuelles) et les **dynamiques en cours** (opportunités et menaces).

Matrice Afom

	Positif	Négatif
Situation actuelle	Atouts Environnement de qualité, Politiques environnementales adaptées (zones protégées...), impacts positifs pour la société (fonctions récréatives de l'environnement...), acteurs fortement mobilisés...	Faiblesses Environnement dégradé, pollutions, habitats fractionnés, faible connaissance de l'environnement, surexploitation des ressources, nuisances, mauvaise valorisation des déchets...
Tendances d'évolution	Opportunités Forces motrices positives : sensibilité des acteurs aux questions environnementales, mise en œuvre de politiques environnementales, projet de développement des énergies renouvelables...	Menaces Forces motrices négatives : intensification de l'agriculture, fréquentation touristique, développement industriel, urbanisation...

Source : PER Nord – Pas-de-Calais 2009 et PER Île-de-France 2009.

Cette analyse permet de définir une stratégie en cherchant à renforcer les atouts et les opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces. Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement l'adéquation (ou l'inadéquation) d'une stratégie à une problématique.

Comme tous les outils aboutissant à une matrice, cette analyse peut toutefois s'avérer réductrice et simplificatrice.

Au regard des différentes lectures de l'état des lieux, différents types d'enjeux peuvent être identifiés :

- **enjeux thématiques** (par domaine/dimension de l'environnement), concernant le territoire régional dans son ensemble ;
- **enjeux transversaux** comme les besoins de recherche et d'ingénierie, les difficultés d'accès à l'information, l'attractivité du territoire, le transport, l'urbanisation...
- **enjeux par type d'activités humaines ou par acteurs**, concernant les interactions entre l'homme et l'environnement ;
- **enjeux territoriaux** (territoire infrarégional) : enjeux qui prennent une importance spécifique pour certains territoires de projet ou certaines entités naturelles.

Hiérarchisation et spatialisation des enjeux

On observe souvent une multiplication des enjeux. Il peut être intéressant de les **hiérarchiser** afin de faire apparaître clairement les plus importants pour pouvoir ensuite formuler des objectifs prioritaires de l'action publique, les orientations stratégiques et faciliter par la suite les évaluations.

L'importance relative des enjeux peut s'apprécier par rapport à diverses valeurs :

- **valeur patrimoniale et liée à la biodiversité** (grands écosystèmes nécessaires au maintien des équilibres biologiques, milieux et paysages remarquables du fait de leur rareté ou de leur diversité) ;
- **critère réglementaire**, en liaison avec les engagements de l'État en matière de protection de l'environnement (accords internationaux engageant la France, cadre réglementaire européen, récentes lois françaises sur le Grenelle, l'eau, l'air, le bruit, les paysages, les risques et fixant des objectifs de limitation ou de réduction) ;

- **gestion acceptable du risque**, eu égard aux risques majeurs naturels et technologiques ;
- **valeur sociétale**, en fonction de la valeur accordée par la société à certains grands principes (principe de précaution, principe de participation, caractère renouvelable des ressources naturelles, droit des générations futures à disposer d'un environnement préservé, droit à la santé, le développement durable).

Il semble également important de « **spatialiser** » ces enjeux. En effet, la localisation précise des phénomènes permettra d'affiner l'analyse et de cibler les orientations stratégiques.

Recommandations

Les **enjeux environnementaux** identifiés dans le profil doivent être **hiérarchisés** et « **spatialisés** ». Une **représentation cartographique des enjeux** est souhaitable.

Définition des orientations stratégiques

Définition

Objectif général, levier essentiel à actionner pour répondre aux enjeux

Source : M. Lerond, 2003.

Les profils environnementaux n'ont pas pour objet de définir des obligations, des programmes, ni même des engagements contractuels. Ils ont vocation à **servir de référence** pour améliorer la **prise en compte de l'environnement** dans les autres plans, programmes et politiques sectoriels, dans une **perspective de développement durable**.

Le profil environnemental peut **recenser** pour chaque enjeu environnemental **les orientations définies par les documents et outils existants**, en soulignant les **cohérences** et en mettant en évidence les **incohérences par rapport aux problématiques environnementales** du territoire. Ce document peut ainsi proposer un inventaire et une analyse des actions existantes offrant ainsi une **vision transverse** des objectifs et des réponses apportées pour chacun des enjeux environnementaux régionaux.

Différents types d'orientations stratégiques **peuvent être recensés** :

- gestion de l'environnement (maîtrise ou diminution d'une pression, compensation d'impacts, protection de l'état...) ;
- connaissance et suivi de l'environnement ;
- organisation des acteurs ;
- information et sensibilisation.

Différents documents d'orientation, de planification ou de programmation peuvent notamment être pris en compte :

- contrat de projets État-région (**CPER**) ;
- Document unique de programmation (**Docup**) et le Programme opérationnel (**PO**) du Fonds européen de développement régional (**Feder**) ;
- Projet d'action stratégique de l'État en région (**Paser**) ;

- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie² (**SRCAE**) ;
- Schéma régional de cohérence écologique² (**SRCE**) (trame verte et bleue) ;
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (**Sage**) ;
- Plan régional pour la qualité de l'air (**PRQA**) ;
- Plan départemental ou interdépartemental de gestion des déchets² ;
- Directives territoriales d'aménagement et de développement durable (**DTADD**), Schéma de cohérence territoriale (**Scot**) et Plan local d'urbanisme (**PLU**) ;
- Plan régional santé-environnement (**PRSE**).

Les orientations stratégiques existantes peuvent être complétées par des orientations « souhaitables », définies collectivement à partir de l'analyse des enjeux. L'**identification des leviers d'action mobilisables localement** et des acteurs concernés pour mettre en œuvre chaque orientation stratégique peut rendre le document plus opérationnel.

L'identification des **engagements du Grenelle** les plus **pertinents dans le contexte régional** et pour lesquels la région ou certains de ses territoires pourraient se fixer des **objectifs particulièrement ambitieux** (quantitatif, qualitatifs ou en termes de calendrier) pourra guider le **choix des actions stratégiques prioritaires**. Des **ateliers de prospective** peuvent également être mis en place pour faciliter la définition de ces orientations stratégiques (voir paragraphe « Prospective territoriale »).

Les documents de planification mis en place après l'élaboration du profil pourront alors s'appuyer sur le profil régional pour prendre en compte les enjeux environnementaux. Le profil permettra ainsi de **mettre en cohérence les politiques vis-à-vis des objectifs environnementaux** à travers la construction collective et la diffusion d'informations et de connaissances environnementales.

Recommandations

Le profil environnemental peut **recenser les orientations définies par les documents et outils existants**, en soulignant les cohérences et en mettant en évidence les incohérences par rapport aux enjeux environnementaux du territoire. Il sert ainsi de **référence pour améliorer la prise en compte de l'environnement** dans les autres plans, programmes et politiques sectoriels, **dans une perspective de développement durable**.

L'**identification des leviers d'action mobilisables localement et des acteurs concernés** pour mettre en œuvre chaque orientation stratégique peut rendre le document plus opérationnel.

Indicateurs

Le profil environnemental contient un tableau de bord recensant une **sélection d'indicateurs** qui permettent de **suivre les évolutions de l'environnement** (en termes d'état, de pressions et de réponses) par rapport aux enjeux identifiés. Le choix des indicateurs est conditionné

² Documents de planification prévus dans les textes du Grenelle.

Définition

Un indicateur est une représentation simplifiée d'une réalité complexe. Un indicateur caractérise un phénomène, une situation ou son évolution ; sa signification fournit une information synthétique au-delà des données qui le composent.

Il répond à **trois grandes fonctions** :

- **scientifique** : évaluer l'état de l'environnement ;
- **politique** : identifier les priorités et évaluer les performances de l'action publique ;
- **sociétale** : faciliter la communication, orienter l'action dans le bon sens.

Les indicateurs de l'environnement mesurent ou décrivent l'**état** de l'environnement, les **pressions** qu'il subit, les **réponses** des acteurs et éclairent sur les tendances.

Critères de qualité

Les indicateurs doivent répondre à des **critères de qualité** pour être valides. Un indicateur doit être :

Pertinent :

- vis-à-vis des acteurs : légitime, utile, facilement compréhensible ;
- vis-à-vis du sujet : représentatif du phénomène observé, sensible aux variations.

Robuste : scientifiquement fondé, basé sur des normes internationales.

Transparent : méthode décrite, reproductible, limites précisées...

Mesurable : calculé à partir de données disponibles ou mobilisables à court terme, de bonne qualité, régulièrement mises à jour et bien documentées.

Comparable : dans l'espace et dans le temps.

Source : SOeS, 2008.

par la **disponibilité des données**. Ces indicateurs sont plus ou moins renseignés selon les régions. La **mise à jour** régulière des tableaux de bord doit être améliorée. Il est conseillé de sélectionner **un nombre limité d'indicateurs** afin d'en faciliter le suivi.

Pour chaque indicateur, il est utile de noter dans une fiche de suivi :

- l'**origine des données** (organismes producteurs des données) ;
- le mode de **calcul de l'indicateur** (lorsqu'il s'agit d'une agrégation par exemple) ;
- la **fréquence de mise à jour** de l'indicateur ;
- les **coordonnées du responsable** de cet indicateur à la Diren/Dreal ;
- les **enjeux concernés** ;
- une **analyse critique** de chaque donnée annuelle ;
- l'**interprétation** type que l'on peut faire, en lien avec les enjeux ;
- l'évolution de l'indicateur.

Recommandations

Les indicateurs doivent être effectivement **renseignés** et le tableau **de bord doit être à jour**.

Une **interprétation type** de l'indicateur et une **analyse critique** rapide de chaque valeur permet de faciliter l'appropriation des données.

Des mises à jour régulières et un **suivi de l'évolution** dans le temps sont indispensables.

Format, diffusion et accompagnement du profil environnemental

Les modalités de diffusion du profil ont un impact sur son utilisation par les différents acteurs (voir annexe VI : accompagnement du profil).

Format du profil

Le profil est un **document synthétique** qui ne doit retenir que les éléments majeurs. Il ne devrait donc pas comporter plus d'une centaine de pages. Il doit contenir des **éléments cartographiques présentant les enjeux environnementaux** ainsi qu'un tableau de bord recensant les indicateurs de suivi de ces enjeux.

Il doit être diffusé sous **format papier** et également être disponible sur **Internet**. Le format papier constitue un support à privilégier pour certaines catégories d'acteurs comme les élus. La diffusion par le biais d'Internet permet non seulement de proposer un document téléchargeable, mais aussi de présenter les informations contenues dans le profil sous forme de pages web. Cela favorise la hiérarchisation des informations par **niveau de lecture** et l'insertion de **liens** vers d'autres pages pour plus de détail. La mise à jour de pages Web est également plus facile que l'édition d'une nouvelle version papier.

Documents d'accompagnement du profil

Plusieurs types de documents peuvent accompagner le profil pour en faciliter l'appropriation et l'utilisation.

- **Pour tous : tableaux de bord** facilement accessibles et brièvement interprétés.
- **Pour le grand public : plaquette de présentation en quelques pages**, site Internet adapté à plusieurs niveaux de lecture.
- **Pour les évaluateurs** : situer le profil environnemental au sein de la **démarche d'évaluation**. Il s'agit de rappeler les fondements juridiques de l'évaluation environnementale, les étapes de la démarche, les méthodes et procédures, les grands principes du droit de l'environnement, des éléments techniques d'analyse de l'impact des activités sur l'environnement...
- **Pour les acteurs du territoire** :
 - représenter les enjeux à l'aide d'outils cartographiques ;
 - rappeler les grands chantiers concernant l'environnement, les documents cadres et leurs modalités de déclinaison à l'échelle locale, les outils de protections...
 - donner des liens et sources d'informations pour trouver des données environnementales supplémentaires, identifier les acteurs concernés pour aller plus loin...
 - donner des **pistes d'actions** pour la prise en compte de l'environnement dans les projets ;
 - mettre à disposition des outils pratiques de gestion de projets comme des grilles de diagnostic, des grilles d'auto-évaluation (concernant par exemple le caractère durable du projet), des descriptions de projets exemplaires, des guides pratiques et des recommandations régionales.

Organisation d'événements autour du profil

Le lancement des travaux, la validation du document et l'édition du profil peuvent être des moments privilégiés pour organiser des colloques et conférences qui contribueront à la diffusion du Profil environnemental et à son appropriation par les différents acteurs du territoire.

Recommandations

Le document principal doit être synthétique et proposer différentes lectures à l'aide de **cartes et tableaux de bord**.

Une **plaquette** peut permettre d'informer le grand public sur l'existence et l'intérêt du profil.

Pour une diffusion plus large, le document doit être disponible sur **Internet et en version papier**.

Différents **outils et événements** peuvent accompagner le profil afin d'en faciliter et d'en généraliser l'utilisation.

Contribution du profil au champ du développement durable

La faisabilité d'un « profil développement durable » doit être étudiée. Mais dans un premier temps, le profil doit rester essentiellement environnemental afin de conforter sa vocation de **devenir un document de référence pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration et l'évaluation des politiques**. Des **lectures transversales** peuvent cependant offrir des éclairages complémentaires et insérer le profil dans des enjeux de développement durable. Des **entrées** concrètes **par acteurs** ainsi que **l'identification de leviers d'action** à différentes échelles rendent le document plus opérationnel.

Dès sa création en 1999, le profil devait permettre de vérifier que les politiques, programmes et projets des CPER s'inscrivaient dans un objectif de développement durable. Il peut en effet aider les acteurs à élaborer un diagnostic environnemental de leur territoire qui s'inscrit dans les engagements internationaux et communautaires ainsi que dans les objectifs de référence nationaux, régionaux et locaux.

Élaborer le profil à partir d'une large concertation s'inscrit pleinement dans une **démarche** de développement durable. La participation des acteurs permet en effet de **construire une vision commune du territoire et de favoriser une appropriation collective des enjeux et des solutions à mettre en œuvre pour aller vers plus de durabilité**.

Organiser le diagnostic selon le modèle Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses permet de prendre en compte les dimensions sociales et économiques. En effet, les pressions correspondent souvent à des **activités humaines**, en général économiques, la dégradation de l'état de l'environnement peut pénaliser le **développement économique et social**, les réponses peuvent correspondre à la **mobilité des acteurs sociaux** pour trouver des réponses appropriées. Ce type de diagnostic permet ainsi **d'analyser les processus favorables à un développement durable** qui améliorent l'état de l'environnement **ou à l'inverse les facteurs de non-durabilité**.

Une attention particulière peut permettre de **faire le lien entre les enjeux environnementaux et les dimensions économiques et sociales**. **La Diren de la Réunion** a par exemple travaillé sur la base du modèle Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses et **mené une réflexion sur les buts sociaux et économiques** en se posant la question de leurs évolutions et de leurs impacts sur l'environnement. Des groupes de travail ont été organisés suivant quatre entrées :

- créer de l'activité, travailler et produire ;
- habiter, consommer et prendre des loisirs ;
- se déplacer, échanger, communiquer ;
- construire et aménager.

Accompagnement de la réactualisation des profils au niveau national

Financements

Le coût d'un profil environnemental semble varier entre 20 000 € et 130 000 €, selon l'ambition du projet (organisation de nombreux ateliers et séminaires, modalités de diffusion du document...) et la sollicitation ou non de prestataires extérieurs pour certaines étapes de l'élaboration du document. Le coût d'édition du document et de diffusion n'est par ailleurs pas négligeable (entre 20 et 30 € par document).

Le ministère en charge de l'Environnement (ex-D4E, sous-direction de l'Intégration de l'environnement dans les politiques publiques) a assuré depuis 1999 un **soutien financier** pour la réalisation des profils environnementaux, le SOeS (ex Ifen) apportant un soutien en termes de bases de données, d'appui méthodologique sur les indicateurs ou de relecture du diagnostic, sans délégation de crédits au niveau régional.

Le profil étant défini comme **prioritaire** dans la circulaire de territorialisation du Grenelle, les demandes de crédits pour des travaux de réalisation, réactualisation ou valorisation du document seront prises en compte dans la répartition des enveloppes budgétaires du CGDD lors du **dialogue de gestion** avec les Diren/Dreal.

Animation nationale

Le **CGDD** (SOeS et Seeidd) accompagne la réactualisation et le suivi des profils en proposant :

- des outils et méthodes **pour une coordination nationale des travaux** sur les profils. Un travail spécifique pourra être mené sur les objectifs de références et les indicateurs. Une première série d'indicateurs de suivi des enjeux sera proposée rapidement par le SOeS ;
- l'animation d'un **groupe de travail** mis en place en avril 2009 pour accompagner les travaux relatifs au profil. Ce groupe animé par le Seeidd en lien avec le SOeS continuera à se réunir afin de suivre l'**avancée des travaux** et de favoriser les **échanges d'expériences** ;
- un espace collaboratif sera ouvert sur le site Intranet du CGDD.

Liste des sigles utilisés

AASQA	Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air	DTADD	Directives territoriales d'Aménagement et de Développement durable
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Eider	Ensemble intégré des descripteurs de l'Environnement régional
AEP	Alimentation en eau potable	FPEIR	Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses
Afom	Atout – Faiblesses – Opportunités – Menaces	Geoidd	Géographie et indicateurs liés au développement durable
ARS	Agence régionale de santé	Ineris	Institut national de l'environnement industriel et des risques
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Certu	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques	Lolf	Loi organique relative aux lois de finances
Ceser	Conseil économique, social et environnemental régional	Mate	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
CESR	Conseil économique et social régional	Medad	Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables
Cete	Centre d'études techniques de l'Équipement	Medd	Ministère de l'Écologie et du Développement durable
CG	Conseil général	Meeddat	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
CGDD	Commissariat général au développement durable	MEEDDM	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
Citepa	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	Onema	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
CPER	Contrat de projets État-région	ONF	Office national des forêts
CR	Conseil régional	Opale	Outil pour l'analyse locale de l'Environnement
CRA	Chambre régionale d'Agriculture	Paser	Projet d'action stratégique de l'État en région
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie	PER	Pressions – État – Réponses
CRMA	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat	PLU	Plan local d'urbanisme
DDD	Délégation au développement durable	PNR	Parc naturel régional
DDE	Direction départementale de l'Équipement	PRQA	Plan régional pour la qualité de l'air
DRE	Direction régionale de l'Équipement	PRSE	Plan régional santé-environnement
Datar	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale	RGA	Recensement général agricole
Diact	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires	RGPP	Réforme générale des politiques publiques
Directe	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	Sage	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Diren	Direction régionale de l'Environnement	Scot	Schéma de cohérence territoriale
Docup	Document unique de programmation	Sdage	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DPSIR	Driving forces – Pressures – State – Impacts – Responses	Seeidd	Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
Drac	Direction régionale des Affaires culturelles	Sgar	Secrétariat général aux affaires régionales
Draaf	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
Draf	Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
Drass	Direction régionale des Affaires sanitaires et Sociales	SOes	Service de l'observation et des statistiques
Dreal	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SWOT	Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats
Drire	Directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Znieff	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
DRJSCS	Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale		

Bibliographie

- Adage Environnement, 2002. « Profils environnementaux régionaux, Analyse de leur organisation, des enjeux identifiés et des indicateurs proposés » (*Étude réalisée pour la direction des Études économiques et de l'Évaluation environnementale du Medd*). 76 p.
- Institut français de l'environnement, 2008. *Les indicateurs globaux d'environnement et de développement durable : synthèse de travaux réalisés pour le séminaire du Conseil scientifique de l'Ifen du 25 juin 2007 et compte rendu*. Orléans : Ifen. 44 p. (coll. *Les dossiers*, n°11).
- Larrue C., 1999. Évaluation environnementale préalable des contrats de plan État-région et documents uniques de programmation 2000-2006 (*Guide du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement*). 70 p.
- Lerond M., Larrue C., Michel P., Roudier B., Sanson C., 2003. *L'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes : objectifs, méthodologies et cas pratiques*. Paris : Éditions Tec&Doc. 311 p.
- Lerond M., 1999. « Le profil environnemental, outil pour l'évaluation, Trois profils tests : Basse-Normandie, Limousin et Lorraine » (*Document réalisé pour le Mate*). 85 p.
- Loinger G., 2005. « La prospective territoriale » in *Le Guide permanent du développeur économique*. Voiron : Territorial Éditions. 22 p.
- Mate, 1999. Note du 27 janvier 1999, relative à la méthodologie de mise en œuvre et à la présentation du profil environnemental régional.
- Mate, 1999. Circulaire du 11 mai 1999, relative à l'élaboration des contrats de plan État-région dans une perspective de développement durable.
- Mate, 2001. Circulaire du 20 août 2001 sur l'Évaluation à mi-parcours des contrats de plan État-région et des documents uniques de programmation. Suivi environnemental des programmes et des mesures.
- Medd, Rodier D., 2005. Note du 30 novembre 2005 sur la connaissance des territoires et le profil environnemental.
- Meeddat, 2009. Circulaire du 23 mars 2009 sur la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.
- OCDE, 2008. *Données OCDE sur l'environnement. Compendium 2006-2008*. Paris : OCDE.
- Spohr C., 2009. *Vers une prospective territoriale post Grenelle de l'environnement. Questions et modes d'emploi*. Paris : MEEDDM-CGDD. 54 p. (coll. *Études et documents*, n° 12).

Annexes

Annexe I : date de réalisation des derniers profils régionaux

Alsace	2005
Aquitaine	2003
Auvergne	2008
Basse-Normandie	2006
Bourgogne	2007
Bretagne	2006
Centre	2006
Champagne-Ardenne	2009
Corse	2007
Franche-Comté	2006
Guadeloupe	2006
Guyane	2006
Haute-Normandie	2006
Île-de-France	2009
Languedoc-Roussillon	2007
Limousin	2006
Lorraine	2003
Martinique	2009
Midi-Pyrénées	2003
Nord – Pas-de-Calais	2008
Pays de la Loire	2003
Picardie	2000
Poitou-Charentes	-
Provence – Alpes – Côte d'Azur	2006
Réunion	2007
Rhône-Alpes	2006

Source : CGDD, mars 2010.

Annexe II : appel ou non à un bureau d'études

	Avec bureau d'études	Sans bureau d'études
Alsace	X	
Aquitaine	X	
Auvergne	X	
Basse-Normandie	X	
Bourgogne	X	
Bretagne	X	
Centre		X
Champagne-Ardenne	X	
Corse		X
Franche-Comté		X
Guadeloupe	X	
Guyane	X	
Haute-Normandie	X	
Île-de-France	X	
Languedoc-Roussillon	X	
Limousin		X
Lorraine	X	
Martinique		X
Midi-Pyrénées	X	
Nord - Pas-de-Calais	X	
Pays de la Loire	X	
Picardie	X	
Poitou-Charentes	-	-
Provence - Alpes - Côte d'Azur	X	
Réunion	X	
Rhône-Alpes	X	

Source : Seeidd, août 2009.

Annexe III : éléments de méthode pour organiser une démarche concertée

La concertation des différents partenaires du territoire a pour finalité de partager les savoirs, d'ouvrir le débat, de faire émerger des idées nouvelles, de cerner les points d'accord et de désaccord entre les parties prenantes, de rechercher des compromis, de permettre un choix mieux éclairé. Il s'agit bien en effet de tenir compte, dans la définition, l'élaboration et les modalités d'application, de suggestions dont la prise en compte ne remet pas en cause l'essentiel.

La concertation permet ainsi d'associer de manière active, à travers des débats, des rencontres, des échanges d'arguments et de points de vue, des partenaires qui viendront enrichir le document et se l'approprient collectivement.

Or le profil environnemental n'est viable que si les différents acteurs du territoire se l'approprient, interrogent leurs actes et les choix en termes de planification, prennent leurs responsabilités et orientent leurs décisions et leurs actions en prenant en compte les enjeux environnementaux identifiés. La concertation est donc nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre du profil.

Intérêts de la concertation

- **Enrichir le contenu** du diagnostic et participer à l'identification d'enjeux pertinents et d'orientations stratégiques pragmatiques, opérationnelles et adaptées aux problématiques locales, grâce au partage des connaissances et des savoirs (expertise scientifique, technique ou d'usage). **Adapter** la hiérarchisation des enjeux et le choix des orientations stratégiques **aux perspectives et projets des acteurs**, mettre en évidence les outils à disposition pour que chacun participe aux objectifs environnementaux définis collectivement.
- Dépasser les intérêts particuliers et **construire un consensus** pour un intérêt général partagé.
- **Faciliter l'appropriation** du diagnostic partagé et des enjeux collectifs et améliorer par la suite la mise en œuvre des orientations stratégiques. Assurer la pérennité du document et son utilisation en le faisant correspondre au mieux aux besoins des partenaires.
- **Légitimer le choix** des orientations stratégiques, améliorer le fonctionnement du processus de décision, **limiter**, grâce à une bonne transparence dans le processus de décision publique, **les blocages** et obtenir l'adhésion aux enjeux environnementaux et aux actions préconisées.
- Créer du lien social entre différents partenaires techniques, institutionnels et citoyens, construire une « culture commune » et une **dynamique de travail collective**. **Améliorer la coordination entre les acteurs et la cohérence** des différentes politiques et activités vis-à-vis de l'environnement.

Principales contraintes

- Difficulté de **mobilisation des partenaires** (pas intéressés ou déjà mobilisés dans de nombreuses réunions).
- Risque d'accaparement de l'expression par les **groupes d'intérêt**.
- Manque de **représentativité** des participants, de diversité de catégories socioprofessionnelles.
- Nécessité de disposer de **moyens importants**.

Pistes pour la conduite de la concertation

- **Inscrire la concertation dans la durée** : instaurer une continuité de lien entre le comité de pilotage et les partenaires... au-delà des

moments forts de la concertation.

- **Élaborer des règles du jeu** : préciser les objectifs de la concertation, ce sur quoi elle va porter, les modalités de l'échange, son périmètre, sa durée, les rôles de chacun, les conditions d'élaboration de son bilan, les suites de la concertation et sa place dans le processus de décision.
- **Faire preuve d'une réelle qualité d'écoute** : comprendre les motivations sur lesquelles reposent les propos, être capable de détecter le non-dit...
- **Garantir la place de la controverse** : offrir des temps forts de débat permettant à chacun d'élaborer arguments et contre-arguments.
- **Favoriser l'appropriation générale du dispositif** : intégrer harmonieusement l'ensemble des acteurs concernés dans la démarche, sur la base d'une réflexion collective (le danger serait que certains services « plaquent » artificiellement des enjeux et des objectifs en fonction de leurs seules activités, sans avoir réellement mené la réflexion collective).
- **Conserver de la souplesse dans les dispositifs** : rester ouvert ; concevoir une démarche de concertation ne doit pas aboutir à un cadre rigide mais à un système clair pour tous, capable d'évolution. Il faut savoir, au-delà du strict cadre méthodologique, respecter la culture, les modes de faire et de pensée liés aux domaines d'intervention, aux métiers et aux acteurs concernés.
- Savoir consacrer à la concertation **le temps et les moyens nécessaires**. Choisir les méthodes en fonction de ses objectifs et des moyens dont on dispose. S'il est exact que la participation d'un grand nombre de partenaires prend du temps et de l'énergie, elle permet d'en gagner parfois beaucoup dans l'élaboration d'un document utile, efficace, compris et accepté.

Éléments de démarche

- **Cibler les participants** : identifier précisément les participants pour chaque atelier. Dans un souci d'efficacité, leur nombre devra être relativement limité pour une démarche qualitative propice à la discussion collective et à la construction commune.
- Faire le nécessaire pour que ceux que l'on veut voir participer soient **informés et prêts à participer** à l'atelier.
- Choisir une **méthode d'animation**, imaginer une **méthode de travail** permettant d'optimiser la production de groupe (ateliers de travail, réunions publiques, forums, questionnaires...).
- Choisir et concevoir des **supports** : SIG ou carte dynamique... permettant à tous les participants de s'approprier les enjeux et de s'exprimer à leur sujet.
- **Mobiliser** les participants, rédiger des invitations et les diffuser.
- Nourrir la **réflexion** des participants : il est utile qu'ils puissent préparer leur participation. Un document pédagogique composé d'éléments propices à la réflexion peut être mis à disposition des participants ou de leur structure préalablement à l'atelier.
- **Animer** les ateliers (chef de projet ou animateur extérieur) et les débats (identifier les dissensus et les consensus, garder la trace de la parole des participants).
- **Rendre compte**, expliciter les choix, faire part des divergences.

Différents partenaires institutionnels, techniques et citoyens peuvent **être associés à l'élaboration du profil** :

- **Services de l'État** : Direccte, Draaf, DRJSCS et ARS, Dreal, Insee, Sgar.
- **Établissements publics** : Ademe, BRGM, chambres consulaires (chambre régionale de commerce et d'industrie, chambre régionale des métiers et de l'artisanat, chambre régionale d'Agriculture), agence de l'Eau, Conservatoire du littoral, ONF...

- **Associations** : Associations environnementales, associations de consommateurs, CAUE, observatoire régional de l'air...
- **Collectivités locales et syndicats mixtes** : CR, CG, communautés de communes, PNR...
- **Experts...**

Le **choix des participants** aura forcément des conséquences sur le résultat obtenu, c'est véritablement un choix politique. La vision préalable que l'on a du territoire et des enjeux influera donc sur le choix des personnes à associer. Des acteurs représentatifs de la région seront bien sûr associés mais il peut également être intéressant de convier des acteurs ayant une bonne connaissance vis-à-vis d'enjeux certes localisés ou sectoriels mais qui sont stratégiques et que l'on souhaite mettre en avant.

Ces dispositifs sont à **articuler avec les autres ateliers de concertation liés à l'environnement** ou au développement durable à l'échelle régionale. Les conseils régionaux mènent en effet un certain nombre d'ateliers sur le sujet, notamment via le conseil économique et social régional (CESR), qui va devenir le conseil économique social et environnemental régional (Ceser) (circulaire de territorialisation du Grenelle de l'environnement). Certaines régions sont en outre engagées dans un Agenda 21 régional qui entraîne l'organisation de comités régionaux (qui pourront être mobilisés également pour constituer des comités régionaux « Grenelle »). Ces groupes de travail et comités ne doivent pas être redondants mais rechercher les **complémentarités**, les échanges et références croisées et **s'enrichir mutuellement**.

Pour aller plus loin

- Site Internet du programme « concertation, décision, environnement » du MEEDDM : <http://www.concertation-environnement.fr/>
- Site sur la démocratie participative et revue territoires : <http://www.adels.org/>
- Site d'une association qui intervient en accompagnement des collectivités sur la participation citoyenne : <http://www.arpenteurs.fr/>
- Association lyonnaise qui intervient sur la concertation dans le champ urbain : <http://www.robinsdesvilles.org/>
- Site des initiatives citoyennes : <http://www.place-publique.fr/>

Annexe IV : choix des thèmes environnementaux

Deux approches ont principalement été utilisées dans les profils existants :

- **par composantes** (correspondant souvent à différents compartiments de l'environnement) ;
- **par dimension** (correspondant plutôt au rapport qu'entretient l'homme avec son environnement).

Chaque approche présente des avantages et des inconvénients.

Différentes approches de l'environnement

Composantes	Dimensions et domaines	
<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité et milieux naturels • Paysage • Eau • Air • Sols • Énergie • Déchets • Risques naturels • Risques technologiques • Bruit • Santé • Emploi • Formation, éducation et sensibilisation 	Dimensions	Domaines
	Écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces • Milieux naturels (espaces et fonctionnalités)
	Pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Air • Eaux • Sols • Déchets
	Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Eau (AEP) • Sols et espaces • Énergie et matières premières
	Sécurité, risques	<ul style="list-style-type: none"> • Air • Risques naturels • Risques sanitaires • Risques technologiques
	Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage • Bâti • Nuisances (odeur, bruit, vibrations...)
	Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Sites • Architecture et monuments
Avantages	Avantages	
Organisation plus intégratrice, chaque composante de l'environnement est traitée de manière globale.	Permet d'organiser les différentes composantes par grands ensembles cohérents, concernant le milieu naturel ou les interactions de l'homme avec son environnement. Permet d'avoir une lecture plus systématique et plus exhaustive.	
Inconvénients	Inconvénients	
Les thématiques ne sont pas homogènes, il y a des risques d'oublier des éléments, les interactions entre l'homme (activités) et son environnement ne sont pas toujours mises en valeur.	Le diagnostic est plus cloisonné, une même composante est abordée à plusieurs reprises de manière segmentée dans différentes dimensions (par exemple l'eau se retrouvera dans les pollutions – aspect qualitatif -, les ressources – aspect quantitatif -, les risques – inondations -...), ce qui peut entraîner un manque de compréhension globale pour une composante donnée.	

Source : Adage, 2002.

Les deux types d'approches dans les profils existants

	Date	Composantes	Dimensions
Alsace	2005	X	-
Aquitaine	2003	-	X
Auvergne	2008	-	X
Basse-Normandie	2006	-	X
Bourgogne	2007	X	-
Bretagne	2006	-	X
Centre	2006	-	X
Champagne-Ardenne	2009	X	-
Corse	2007	-	X
Franche-Comté	2006	X	-
Guadeloupe	2006	-	-
Guyane	2006	-	X
Haute-Normandie	2006	-	X
Île-de-France	2009	X	-
Languedoc-Roussillon	2007	-	X
Limousin	2006	X	-
Lorraine	2003	X	-
Martinique	2009	-	X
Midi-Pyrénées	2003	-	X
Nord – Pas-de-Calais	2008	X	-
Pays de la Loire	2003	-	X
Picardie	2000	X	-
Poitou-Charentes	projet	-	X
Provence – Alpes – Côte d'Azur	2006	X	-
Réunion	2007	-	X
Rhône-Alpes	2006	-	X
Total	-	10	15

Source : Seeidd, septembre 2009.

Annexe V : déclinaison du profil environnemental sur des territoires infrarégionaux

Afin d'apporter un diagnostic plus proche du terrain, de mieux cibler les enjeux, de rendre les orientations stratégiques plus opérationnelles et de faciliter ainsi l'appropriation du document par les acteurs locaux, une déclinaison infrarégionale du profil peut être réalisée.

Territoires choisis pour décliner les profils existants sur des territoires infrarégionaux

	Territorialisation – Échelles	
	Territoires de projets	Unités environnementales, paysagères... homogènes
Aquitaine		Départements ET 22 territoires infradépartementaux : territoires avec des caractéristiques géomorphologiques, écologiques et paysagères homogènes
Auvergne		9 unités fonctionnelles territoriales homogènes et cohérentes vis-à-vis de critères géographiques, des enjeux environnementaux majeurs et de leur fonction dans le système régional
Bretagne	21 pays	
Franche-Comté		11 territoires infra-régionaux : milieux et paysages
Languedoc-Roussillon		36 territoires : entités homogènes sur le plan environnemental – plutôt biogéographique ET déclinaison départementale
Midi-Pyrénées		5 grands types d'espaces : 3 entités géographiques et 2 enjeux territoriaux spécifiques
Nord – Pas-de-Calais	16 territoires de projet (Scot ou pays)	
La Réunion	4 territoires ~ Scot et approches par acteurs	
Guyane		7 unités fonctionnelles territoriales : zones géographiques identifiées par typologies de problématiques, de territoires ou de situations

Source : Seeidd, septembre 2009.

Nature des informations contenues dans les déclinaisons infrarégionales

Nature des informations	Profil
Profil synthétique par territoire : diagnostic, enjeux, parfois orientations stratégiques et indicateurs	Nord – Pas-de-Calais 2008 Languedoc-Roussillon 2007 La Réunion 2007 Midi-Pyrénées 2003 Aquitaine 2003
Re-hiérarchisation des enjeux définis à l'échelle régionale, définition de leur niveau de priorité par territoire	Auvergne 2008 Guyane 2006
Rappel des « territoires particulièrement concernés » pour chaque enjeu du profil régional	Picardie 2000
Diagnostic rapide par territoire (Pressions – État – Réponses)	Franche-Comté 2006
Enjeux liés à des territoires particuliers	Basse-Normandie 2001
Cartographie des enjeux	
Proposition de méthodologie pour que les porteurs de projets puissent établir un profil sur le territoire adapté	projet Poitou-Charentes

Source : Seeidd, septembre 2009.

Territoires infrarégionaux du profil Nord – Pas-de-Calais



Source : Dreal Nord – Pas-de-Calais.

Exemple 1 : Nord – Pas-de-Calais

Seize synthèses territoriales (état de l'environnement, diagnostic – Afom, enjeux, leviers d'actions –, avancement des démarches territoriales, cartographie) sur des territoires de Scot ou périmètres de Pays

Parallèlement à l'actualisation du profil environnemental régional, la Diren du Nord – Pas-de-Calais s'est engagée dans une démarche visant à synthétiser la vision des services de l'État sur les enjeux environnementaux de **16 territoires de projets, correspondant à un Scot ou, à défaut, à un périmètre de Pays.**

Ces synthèses territoriales étaient *a priori* destinées à un usage technique interne à la Diren. Il a été décidé de les rendre publiques afin d'afficher la vision des enjeux environnementaux portés par les services de l'État. Ces synthèses territoriales constituent autant de points de repère pour définir, approfondir ou mettre en perspective certaines stratégies ou actions territoriales. Elles permettent ainsi une mise à disposition d'information environnementale pour les citoyens et facilitent l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Chacune des synthèses est composée :

- **D'un diagnostic environnemental** synthétique du territoire composé :
 - de la **grille dite « Afom »** qui synthétise les principaux atouts et faiblesses et les opportunités et pressions ou menaces présentés dans l'état des lieux environnemental ;
 - d'un affichage des **enjeux environnementaux majeurs** ;
 - des **leviers d'actions** pouvant être mis en œuvre ou déjà entrepris.
- D'un **état de l'environnement** composé :
 - d'éléments de contexte territorial ;
 - des principaux éléments techniques (chiffres clés, constats, dynamiques) par grandes composantes environnementales ;
 - d'une fiche statistique (principaux chiffres sous forme de tableaux, graphes et cartes).
- D'un point sur **l'avancement des démarches territoriales** (intercommunalités, Scot, PNR, Sage, etc.) : « photographie » à la date du 31 décembre 2007.
- Une **carte schématique** des principaux enjeux environnementaux du territoire.

Territoires infrarégionaux du profil Bretagne



Source : Dreal Bretagne.

Exemple 2 : Bretagne

Profils synthétiques des 21 Pays

La Diren a réalisé en 2003, le profil environnemental de chacun des **21 Pays bretons**. Les Pays, qui recouvrent la totalité de la région Bretagne, sont en effet devenus des lieux pertinents de concertation, de réflexion et de planification du territoire.

Chaque profil contient :

- une **présentation générale** du Pays ;
- pour chacune des 8 thématiques (7 dimensions et un thème « Implication des acteurs et de la population ») :
 - un **diagnostic synthétique** fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (Znieff), de l'état des protections mises en place, de statistiques (Insee, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (agence de l'Eau, Drire) ;
 - des **cartes** résultant d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton) ;
 - un **bilan environnemental** traduit en termes de forces, faiblesses et opportunités.
- des **propositions d'actions** pour le développement durable du Pays ;
- la **liste des sources** des données présentées.

Ces documents ne visent pas l'exhaustivité. Ils sont appelés à évoluer pour être approfondis, complétés voire modifiés.

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale – état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant –, dans l'optique de mettre en évidence les **interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part**.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale. C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger. Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des pistes pour des programmes d'action répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.

Exemple 3 : Auvergne

Définition du niveau de priorité des enjeux sur 9 unités fonctionnelles territoriales

La Diren Auvergne a choisi de proposer une présentation **par unités fonctionnelles** afin de mettre en évidence des enjeux particuliers sur des territoires donnés.

Les unités fonctionnelles sont des territoires ou des ensembles de territoires qui apparaissent **homogènes et cohérents** vis-à-vis :

- de critères géographiques, géomorphologiques ou biogéographiques ;
- des enjeux environnementaux majeurs, des problématiques environnementales ou des difficultés de gestion de ces problématiques que l'on rencontre sur ces sites ou territoires ;
- de leur fonction dans le « système région Auvergne » ou bien de leurs « réactions » au regard de certaines pressions ou menaces identifiées dans la région.

Il s'agit donc de typologies de « territoires » définies non seulement grâce à la prise en compte **de critères physiques**, mais aussi (et surtout) grâce à l'identification **d'enjeux communs** qui les caractérisent.

- Neuf unités fonctionnelles sont ainsi identifiées :
- aire sous l'influence urbaine des agglomérations ;
 - têtes de bassins versants hydrographiques et milieux associés ;
 - hydrosystèmes majeurs ;
 - écosystèmes remarquables ;
 - écosystèmes banals ;
 - zones rurales ;
 - communauté d'agglomération du Grand Clermont ;
 - zones périurbaines et milieux agricoles associés ;
 - zones de pollutions diffuses.

- Ces unités permettent :
- de faciliter la **lecture analytique du territoire** et ainsi les futures **actions de suivi et d'évaluation** ;
 - de **mettre en avant** certaines **parties du territoire** auvergnat vis-à-vis de certaines **problématiques** environnementales.

- On retrouve pour chaque unité fonctionnelle :
- une **description** de l'unité fonctionnelle ;
 - une **cartographie** de l'unité ;
 - une définition du **niveau de priorité des enjeux régionaux** sur ces territoires (priorités par unité fonctionnelle dans le volet territorial mais également priorités présentées par enjeu dans le document principal – afin de mettre en évidence les territoires les plus concernés par chaque enjeu) :
 - enjeux liés aux activités humaines ;
 - enjeux liés aux politiques ;
 - enjeux liés aux ressources.

Exemple 4 : Midi-Pyrénées

Lecture territoriale des enjeux environnementaux sur trois types d'espaces et lecture thématique concernant deux enjeux spécifiques à certains territoires

Face au constat selon lequel le diagnostic environnemental fondé sur une analyse thématique à l'échelle régionale tendait à gommer la diversification des enjeux selon les grands types d'espaces rencontrés dans la région Midi-Pyrénées, un complément a été réalisé concernant les enjeux territoriaux.

Trois entités géographiques ont été identifiées :

- **montagne et piémont** :
 - **Massif des Pyrénées** : Pyrénées Centrales ;
 - **Massif central** frange sud-ouest du Massif central, Causses du Quercy.
- **plaines et coteaux entre les deux massifs** :
 - **moyenne vallée de la Garonne**.

À ces trois entités géographiques s'ajoutent des enjeux territoriaux spécifiques :

- ceux des **grands axes fluviaux** irriguant le territoire régional qui impose des solidarités territoriales amont-aval ;
- ceux **des territoires urbains et en voie d'urbanisation**, qui appellent des solutions volontaristes à une échelle largement périurbaine pour organiser l'utilisation de l'espace.

Pour chaque type de territoire, sont repris :

- un **diagnostic** rapide ;
- les **enjeux** majeurs ;
- des propositions d'**orientations stratégiques**.

Ces enjeux et les orientations qui en découlent, sont issus de la contribution régionale au Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (octobre 1999) et permettent de compléter le profil environnemental régional par une **lecture croisée territoriale et thématique** des enjeux environnementaux de Midi-Pyrénées.

Annexe VI : accompagnement du profil

Exemple 1 : la Réunion

Création d'un outil d'assistance à l'évaluation environnementale des plans et programmes

La Diren de la Réunion adjoint son profil d'un outil d'assistance à l'évaluation environnementale des plans et programmes (CD-Rom et Internet). Ils ont ainsi travaillé avec le Certu pour donner aux collectivités des éléments méthodologiques pour guider l'analyse du territoire et favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement dans les démarches de planification locale et d'évaluation environnementale.

L'entrée retenue est celles des grands thèmes environnementaux. Pour chaque thème, l'outil permet de :

- mieux connaître les caractéristiques de l'île de la Réunion, par la définition de ses enjeux fondamentaux ;
- mieux apprécier les implications des plans ou programmes au travers des acteurs et des domaines d'actions concernés ;
- définir des indicateurs de suivi pouvant être mis en place pour évaluer l'évolution de l'état environnemental du territoire et les incidences des plans ou programmes.

Ce CD-Rom permet d'appréhender toutes les dimensions nécessaires pour un diagnostic le plus exhaustif possible et l'élaboration d'un projet d'aménagement durable, et ce dès les premières phases de travail.

Deux modes d'entrée sont possibles :

Par thème environnemental (5 grandes dimensions environnementales déclinées en 13 thèmes)

Préalable

Résumé des particularités du thème choisi, dans le cadre de l'île de la Réunion, tout en les replaçant dans un contexte national.

Diagnostic

- synthèse de l'état des lieux 2006 concernant le thème choisi, ainsi que des tendances d'évolution observées aussi bien en termes positifs que négatifs (processus physiques et organisationnels) ;
- version plus détaillée ;
- une ou plusieurs grilles de questionnement pouvant guider la démarche de recueil de données, la formalisation du diagnostic et la construction des enjeux en lien avec le thème concerné. pour aider à la construction du diagnostic spécifique à chaque territoire communal.

Enjeux

- liste des enjeux relatifs au thème choisi ;
- cartographie des enjeux selon 4 territoires réunionnais (Scot) ;
- hiérarchisation des enjeux dans chaque territoire, tableau présentant :
 - enjeux codifiés ;
 - territorialisation de ces enjeux sur les 4 grands territoires (selon une distinction littoral, mi-pente, les hauts) ;
 - hiérarchisation qualitative organismes ou acteurs qui pourront être

source d'informations ou être porteur de projet ou de politique en relation avec le thème.

Acteurs

- organisation des services publics et autres organismes concernant le thème actif ;
- vision globale par enjeux de l'ensemble des acteurs présents et agissant dans chacun des 13 thèmes environnementaux ;
- renseignements sur d'autres acteurs pouvant intervenir dans le domaine.

Domaines d'actions

Série de liens vers une ou plusieurs grilles d'enjeux, visant à évaluer si le projet envisagé s'inscrit dans une démarche durable.

Suivi

- rappel des enjeux liés au thème choisi et indicateurs pertinents à mobiliser pour assurer le suivi de l'évolution des composantes du thème ;
- définition détaillée des indicateurs proposés, éléments concernant leur pertinence afin de faire le bilan d'un document de planification et mettre en place un suivi ;
- résultats sur des indicateurs faisant l'objet d'un suivi à l'échelle de l'île de la Réunion (tableaux Excel), pouvant être réutilisés directement pour la présentation des résultats ultérieurs afin de connaître l'état des lieux pour certains de ces enjeux en 2005 et 2006, et de permettre à terme de réaliser aisément des graphiques montrant les évolutions en cours sur un même indicateur.

Par outils

Le contenu de ce CD-Rom a été réalisé à partir de trois documents de référence traitant des sujets de l'environnement et du développement durable :

Profil environnemental de la Réunion, décliné selon deux grands axes :

- **l'identification des enjeux prioritaires** au travers d'un diagnostic environnemental de l'île (à la fois par dimensions de l'environnement et par territoires) ;
- **la définition d'indicateurs** (évolution de l'état de conservation et de préservation des enjeux prioritaires), mobilisables pour les plans et programmes qui doivent s'accompagner obligatoirement d'indicateurs de suivis avec comme objectif d'établir un bilan (Scot, certains PLU...).

Grilles de questionnement pour l'élaboration d'un diagnostic de territoire communal

Séries de questions organisées par thèmes (basées sur celles définies par le Certu adaptées au territoire réunionnais par la Diren Réunion et le Cete Méditerranée) :

- détail des éléments à analyser ;
- indications sur l'objectif de ces analyses, et leur intérêt pour la constitution d'un projet d'aménagement du territoire communal, voire pour la mise en place de certaines dispositions du PLU (en tant qu'expression réglementaire éventuelle du projet) ;
- indications de structures, démarches ou documents pouvant fournir les données utiles pour l'analyse ;
- liens éventuels avec d'autres thèmes.

Grilles de questionnement pour une démarche répondant aux critères de développement durable

23 grilles d'auto-évaluation (enjeux par grands domaines environnementaux, sociaux, économique et de gouvernance) permettant d'évaluer le degré de prise en compte des enjeux identifiés à l'échelle régionale et de l'océan Indien :

- les questions techniques abordent les enjeux fondamentaux identifiés sur l'île en 2005 et les axes prioritaires incontournables ;
- les autres questions ciblent le processus de conduite de projets (étapes, modes opératoires).

Exemple 2 : Auvergne

Colloque pour présenter le profil aux acteurs du territoire et réfléchir à la déclinaison du Grenelle de l'environnement à l'échelle de la région

La Dreal Auvergne a souhaité inscrire son profil environnemental dans la dynamique du Grenelle de l'environnement initiée par l'État. Elle a pour cela organisé, au moment de la publication du profil, un colloque rassemblant dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, des représentants des cinq collèges : collectivités, administrations, partenaires économiques, associations et syndicats. 300 personnes se sont réunies pour débattre du thème « Quelle ambition pour l'environnement en Auvergne ? ». Ce colloque a donc constitué un lieu d'échanges et de propositions pour réfléchir à la mise en place des orientations du Grenelle au niveau régional.

Au programme :

- présentation du profil environnemental aux acteurs de la région Auvergne ;
- échanges sur les enjeux mis en évidence dans le document ;
- identification des suites qu'il est possible de donner au diagnostic proposé par l'État ;
- organisation de cinq ateliers thématiques, pour poser les premiers jalons d'initiatives et d'actions permettant de répondre aux enjeux environnementaux de la région.

Les remarques et modifications ne pourront pas apparaître dans le profil mais apparaîtront dans les tableaux de suivi.

Exemple 3 : Poitou-Charentes (projet)

Accompagnement du profil environnemental facilitant la prise en compte de l'environnement par les porteurs de projets (éléments de règlements, de procédures, exemples, guides, grilles...) et travail sur la diffusion du profil (lisibilité, clarté, mise à jour...) auprès de l'ensemble des acteurs

La Dreal de Poitou-Charentes souhaite **faciliter l'appropriation du profil par l'ensemble des services de l'État** en région et **apporter aux porteurs de plans, programmes et projets les éléments leur permettant**, le plus en amont possible, **d'intégrer l'environnement dans leur démarche**.

Sa démarche repose sur trois étapes :

- **explicitation des démarches d'évaluation environnementale** et des attendus réglementaires à destination des aménageurs : esprit, étapes et procédures de la démarche, grands principes du droit de l'environnement, éléments techniques d'analyse de l'impact des activités sur l'environnement ;
- **interprétation de l'environnement : le profil environnemental** caractérise et analyse de l'environnement en Poitou-Charentes. Il contient des éléments méthodologiques destinés aux aménageurs ;
- **appui aux porteurs de projet** : elle propose des éléments d'accompagnement (du général au particulier) permettant de fournir les repères nécessaires aux démarches d'intégration de l'environnement et d'anticiper sur les questions que soulèvent cette prise en compte (principes du droit, grands chantiers en cours, sources de données, outils de protection, outils pratiques de gestion de projet...)

Une réflexion approfondie précède la diffusion du document :

- **connaissances des besoins des destinataires** (dires d'expert, possibilité de poser des questions et de faire des commentaires, statistiques d'usage facilement mobilisables) ;
- **modalités de réponses pertinentes** : site Internet (évolutivité et réactivité, mise à jour) FAQ, contacts...
- **diffusion des messages de la manière la plus simple possible** : Web design (clarté, orientation de la navigation), écriture « Web » et « journalistique ».

Annexe VII : engagements du Grenelle de l'environnement

Construire une démocratie écologique

Objectif : décider ensemble en intégrant le développement durable

Avec les acteurs associatifs et institutionnels

- Reconnaissance des partenaires environnementaux (au sein du Conseil économique et social et dans d'autres institutions)
- Création d'une commission « développement durable » au Sénat et à l'Assemblée nationale
- Adoption par le Parlement de la « Stratégie nationale de développement durable »
- Création d'une « Conférence des élus » dédiée aux thématiques du développement durable
- Solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'outre-mer pour en faire les vitrines du développement durable

Avec un État exemplaire

- Bilans énergétique/carbone dans les administrations, rénovation thermique des bâtiments publics
- Achats publics écoresponsables
- Généralisation des débats publics et décisions discutées collégialement (syndicats, entreprises, ONG, élus et administration) pour les grands projets d'infrastructures
- Évaluation environnementale des lois et mesures fiscales
- Information environnementale accessible à tous

Avec les acteurs économiques et sociaux

- Rapport annuel des politiques de développement durable menées par l'entreprise et ses filiales
- Intégration du développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise
- Création de « Labels d'entreprises responsables » pour les entreprises de toute taille et appui aux PME qui s'engagent sur la voie de la certification environnementale
- Promotion de l'investissement socialement responsable

Avec les partenaires européens et internationaux

- Lutte contre le commerce illégal du bois et la déforestation
- Initiation d'un traité de protection de l'Arctique
- Mise en place d'une expertise scientifique internationale pour la biodiversité
- Création d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement (Onue)

Avec les citoyens et les consommateurs

- Intégration de l'écologie et du développement durable dans tous les programmes de formation (écoles, collèges, lycées, formations professionnelles, enseignement supérieur, formation continue...)
- Étiquetage environnemental des produits et services : double prix indiquant le prix carbone ou prix écologique des biens achetés
- Développement dans les médias de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- Nouveau mode de régulation de la publicité

Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Objectif : stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010

Protéger la richesse et la diversité du vivant

- Constitution d'une trame verte et d'une trame bleue assurant une continuité biologique dans les milieux aquatiques et naturels français
- Mise en œuvre d'une Stratégie nationale des aires protégées comportant un plan de conservation et de restauration des 131 espèces en danger critique d'extinction
- Réduction de la pollution lumineuse par des mesures réglementaires
- Restauration de la nature en ville et de ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, esthétiques...

Renforcer l'expertise, la formation et la recherche sur la biodiversité

- Création en 2008 d'un observatoire de la biodiversité et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité
- Développement des disciplines naturalistes (écologie, biologie, systématique...)
- Soutien renforcé à la recherche
- Rénovation du Muséum national d'histoire naturelle

Retrouver une bonne qualité écologique des milieux aquatiques

- Mise aux normes de toutes les stations d'épuration d'eau d'ici 2010
- Achèvement des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux d'ici 2009
- Récupération des eaux pluviales et réutilisation des eaux usées
- Interdiction des phosphates dans les lessives d'ici 2012
- Labellisation des produits de la pêche à partir de 2008

Adopter des transports durables

Objectif : diminuer de 20 % les émissions de CO₂ dans le secteur des transports d'ici 2020

Donner la priorité au rail, aux transports en commun et aux voies navigables

- Augmentation de 25 % du fret ferroviaire d'ici 2012
- Doublement du réseau des lignes ferroviaires à grande vitesse : 2 000 km supplémentaires d'ici 2020
- Création d'autoroutes ferroviaires : 50 % du trafic camion de transit transféré d'ici 2020
- Modernisation du réseau ferré classique
- Développement des autoroutes maritimes et du transport fluvial

Réduire les émissions de CO₂ et de particules des transports routiers

- Réduction des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile : passage de 176 g à 130 g de CO₂/km d'ici 2020
- Écopastille sur les véhicules neufs avec un système de bonus-malus
- Développement de véhicules très économes (hybrides, rechargeables et électriques) avec le soutien de l'État
- Écotaxe kilométrique sur les poids lourds utilisant le réseau national non concédé
- Limitation des nouvelles infrastructures autoroutières
- Définition d'un programme national d'écoconduite

Limiter les impacts des transports aériens

- Diminution de 50 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ par passager d'ici 2020
- Optimisation de la circulation et renouvellement des flottes
- Réduction des temps d'attente et de roulages des avions au sol
- Demande d'intégration du transport aérien dans le système européen d'échanges des permis d'émission
- Amélioration de la desserte des aéroports par les transports publics et ferroviaires
- Étude de la mise en place d'une taxe sur les lignes intérieures
- Réduction de moitié du bruit perçu par mouvement d'avion d'ici 2020

Développer les énergies renouvelables**Objectif : atteindre plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020****Investir dans les énergies du futur**

- Développement des différentes filières d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire)
- Développement de la recherche dans les biocarburants de 2^e génération
- Accroissement des efforts financiers en recherche et développement à la hauteur de ceux investis dans le nucléaire civil
- Expérimentation des technologies de captage et de stockage géologique du CO₂

Réduire les consommations énergétiques

- Incitation à faire des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les petites structures (entreprises et autres personnes morales) et obligation pour les structures à partir d'une certaine taille
- Obligation d'étiquetage énergétique pour tous les appareils de grande consommation (téléviseurs, ordinateurs...)
- Programme de réduction des consommations d'énergie dans les transports et le bâtiment
- Accélération d'ici 2010 du remplacement des lampes à incandescence par des lampes à basse consommation
- Incitation des industriels à développer des produits et des procédés performants en termes d'énergie

Accroître l'autonomie énergétique des territoires et des installations

- Départements et collectivités d'outre-mer : 30 à 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020
- Exploitations agricoles très économes en énergie et en intrants
- Grand tertiaire, grande distribution : développement de l'énergie solaire

Inciter à la consommation responsable

- Étiquetage des produits dans la grande distribution d'ici 2010 : indication du prix carbone ou du prix écologique
- Avantage compétitif pour les produits vertueux en carbone
- Proposition d'un projet de taxe carbone au niveau international ou européen

Moderniser l'urbanisme et réorienter l'habitat**Objectif : permettre le développement d'un habitat plus économe en énergie****Instaurer de nouvelles normes pour les bâtiments neufs****Généralisation des logements**

- À basse consommation – 50 kWh/m² d'ici 2012
- À énergie passive ou positive d'ici 2020

Tertiaire et bâtiments publics

- Construction en basse consommation, ou à énergie passive ou positive, avec intégration systématique des énergies renouvelables d'ici 2012

Mettre en œuvre la rénovation thermique des bâtiments anciens

- 400 000 logements par an et en priorité les 800 000 logements sociaux
- Audit pour tous les bâtiments publics d'ici 2010, généralisation de la rénovation à compter de 2012
- Incitations financières pour les bâtiments privés
- Lancement d'un grand plan de formation professionnelle et création de la spécialité de rénovateur thermique

Promouvoir un urbanisme durable

- Généralisation des plans « climat-énergie » territoriaux en 2012
- Construction d'écoquartiers par les collectivités locales
- Études d'impact environnemental pour les nouvelles zones d'urbanisation : transports induits, consommation de surfaces agricoles et naturelles (objectifs de préservation)
- Lutte contre l'étalement urbain et la destruction des paysages

Améliorer la gestion des déchets**Objectifs :**

- **réduire la production d'ordures ménagères**
- **augmenter le recyclage (matière et organique)**
- **diminuer les stocks de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération**

Réduire la production de déchets

- Production d'ordures ménagères : réduction de 5 kg par an et par habitant pour les cinq prochaines années
- 35 % des déchets ménagers recyclés en 2012 et 45 % en 2015
- 75 % des emballages ménagers recyclés en 2012
- 75 % des déchets des entreprises recyclés en 2012
- Diminution de 15 % des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012

Impliquer les producteurs

- Extension de la responsabilité des producteurs aux déchets provenant de la fin de vie des produits mis sur le marché
- Instauration d'une REP (responsabilité élargie du producteur) sur les déchets médicaux
- Création d'une instance de régulation, d'avis et de médiation sur les écoorganismes, en cohérence avec les structures existantes

Prendre en charge les déchets d'emballages

- Extension du financement par les producteurs (contribution point vert) aux emballages ménagers hors-foyer (restaurants, gares, autoroutes)
- Augmentation à 80 % de la contribution des producteurs à la collecte, au tri et au traitement des emballages (56 % actuellement)

Accroître la prévention et le recyclage

- Tarification incitative obligatoire pour réduire le volume des déchets
- Évaluation de l'impact des modes de gestion des déchets
- Harmonisation au niveau national de la signalétique couleur et des consignes de tri
- Information et sensibilisation concernant la prévention et la gestion des déchets

Promouvoir une agriculture durable, protéger les ressources naturelles**Objectifs :**

- **développer une agriculture écologique et productive**
- **favoriser la compétitivité des modes de production respectueux de l'environnement**

Encourager le développement de nouvelles pratiques agricoles

- Restauration collective publique : 20 % de produits biologiques d'ici 2012
- Agriculture biologique : 20 % de la surface agricole utile d'ici 2020
- Mise en place d'une certification environnementale des exploitations agricoles avec 50 % des exploitations agricoles certifiées d'ici 2012
- Généralisation de la couverture des sols agricoles en hiver en tenant compte des conditions locales
- Irrigation raisonnée : soit en diminuant les prélèvements pendant les périodes de faibles eaux, soit en construisant des stockages

OGM et biotechnologies : appliquer le principe de précaution et de transparence

- Adoption d'une loi sur les biotechnologies et les OGM avant la fin du printemps 2008
- Création d'une Haute autorité des biotechnologies dotée d'une expertise scientifique indépendante, d'une expertise citoyenne et de moyens propres
- Renforcement de la recherche autour des OGM et des biotechnologies (toxicologie, agronomie...)

Valoriser durablement les ressources naturelles

- Dynamisation de la filière bois
- Protection de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable
- Valorisation locale du bois
- Renforcement de la certification (FSC et PEFC)
- Retour à une bonne qualité écologique des milieux aquatiques
- Retrait de 40 produits phytosanitaires préoccupants d'ici 2010
- Nitrates et phosphates : bon état écologique des milieux d'ici 2010
- Protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés d'ici 2012

Source : CGDD, novembre 2008.

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation
et de l'intégration du développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 13 15 – Fax : 01 40 81 13 30
Courriel : cgdd-soes-orleans@developpement-durable.gouv.fr

Achévé d'imprimer en juillet 2010.

Impression : Imprimerie Nouvelle, utilisant du papier issu de forêts durablement gérées. Certifiée Imprim'vert qui contribue à la protection de l'environnement.

45800 Saint-Jean-de-Braye

Dépôt légal : juillet 2010

ISSN : 2102-4723

ISBN : 978-2-11-098769-3

Retrouver cette publication sur les sites :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Profil environnemental régional État des lieux et éléments de méthode

Le profil environnemental régional est un document produit par les services déconcentrés du ministère chargé de l'Écologie (Diren puis Dreal) en liaison avec les préfetures depuis environ dix ans. Il a pour objectif de mettre en valeur les enjeux environnementaux de la région. C'est un document transversal et synthétique qui présente l'environnement au sens large (biodiversité, eau, air, sols, paysage, énergie et aussi risques, déchets, bruit, santé...) à l'échelle régionale. Il constitue une référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques dans un objectif de développement durable. Il permet une lecture transversale et une mise en cohérence des politiques publiques et peut servir de cadre pour l'évaluation environnementale des documents de programmation régionaux.

Le profil environnemental régional est un outil privilégié pour décliner les axes du Grenelle dans les territoires, faciliter le partage d'un diagnostic et d'un projet commun avec l'ensemble des acteurs dans une perspective de développement durable. C'est pourquoi la circulaire du MEEDDM du 23 mars 2009, relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle, a indiqué que chaque région doit être pourvue d'un profil environnemental actualisé et partagé, sur la base duquel les services de l'État pourront proposer à l'ensemble des acteurs des priorités d'actions stratégiques.

Plusieurs régions ont donc lancé des travaux de réactualisation et de valorisation du profil. Un accompagnement collectif a été mis en place par le CGDD. Ce travail a permis de réaliser un état des lieux, de préciser le vocabulaire et de fournir des éléments de méthode pour la réalisation et l'actualisation des profils environnementaux. Établi en concertation avec les Dreal, le présent document propose un cadre de référence pour les profils environnementaux : objectifs, démarche d'élaboration, contenu, vocabulaire. Il contient des recommandations pour la réalisation, l'actualisation et la valorisation des profils environnementaux.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

©SOeS, 2010
Dépôt légal : juillet 2010
ISSN : 2102-4723
ISBN : 978-2-11-098769-3